

Hauts-de-France

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & BÂTIMENT DURABLE

BILAN ANNUEL 2020



Cette couverture a été conçue en utilisant des illustrations de Freepik.com

2020 en bref dans la région...

RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

sur un an

1 283 562

résidences principales construites avant 1971

80%

des logements existants vendus ou loués en
étiquette D, E, F et G



18 000 à 25 000 logements privés

rénovés avec aides, terminés en 2020

dont **7 000 à 10 000** rénovations
considérées comme performantes



580 000

logements sociaux



3 481 logements rénovés via l'éco-
PLS livrés en 2020



3,1 Mds €

chiffres d'affaires entretien-rénovation du
logement



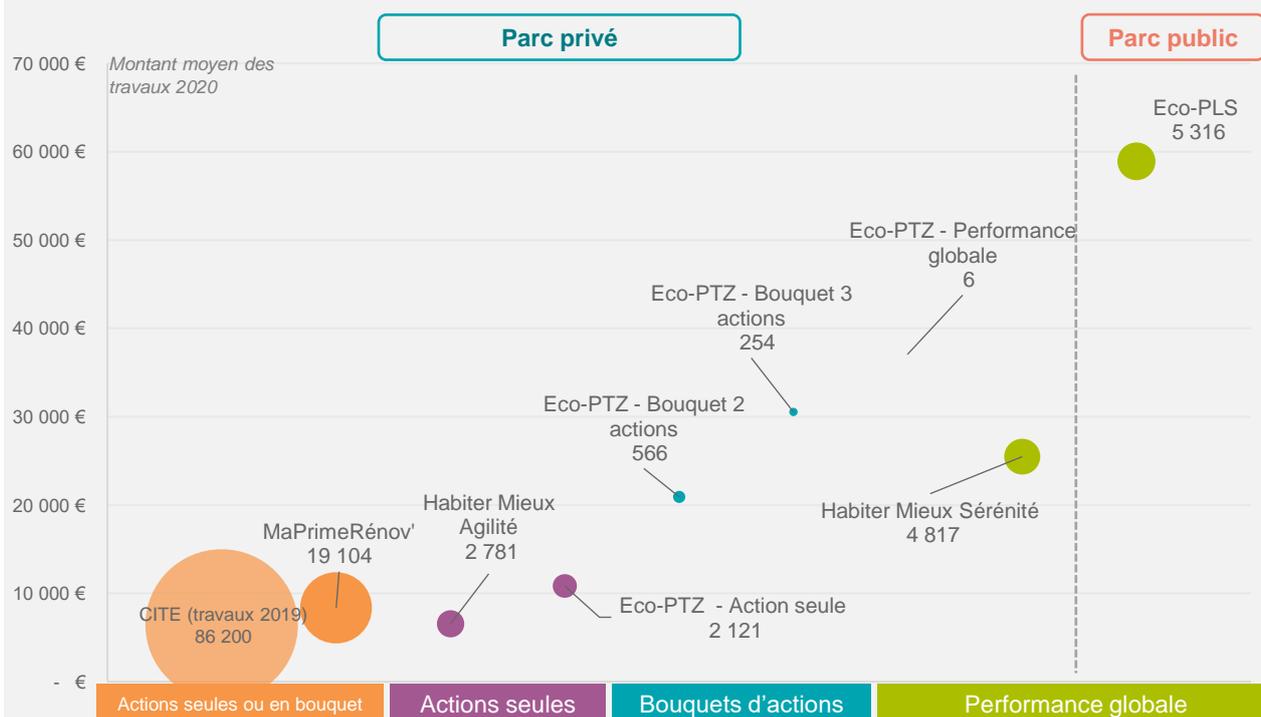
643 à 737 M€ de travaux de
rénovation énergétique avec recours
aux aides



Bilan des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Les leviers à la rénovation énergétique en 2020 en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements et montant des travaux en euros HT - Sources : CERC à partir des données SGFGAS, DHUP, ANAH, DGFIP



2020 en bref dans la région...

CONSTRUCTION DURABLE DE LOGEMENTS ET BÂTIMENTS TERTIAIRES

24 466
logements autorisés



4 058 demandes de labels
énergétiques > RT 2012
Soit **17%** des autorisations

sur un an



2 860 logements engagés dans une
démarche de qualité environnementale
Soit **12%** des autorisations



1 102 649 m²
de locaux tertiaires autorisés



23 227 m² ont fait l'objet d'une
demande de labellisation énergétique
Soit **2%** des autorisations



MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

37 558
entreprises de Bâtiment



4 476 entreprises RGE (juin 2021)

sur un an



105 bureaux d'études et économistes
RGE (juin 2021)



Sommaire

L'environnement socio-économique

p. 7

- 2020, un chiffre d'affaires au plus bas suite à la crise sanitaire p. 8
- Baisse de l'activité entretien-rénovation en région en 2020 p. 9
- Un potentiel de logements à rénover important mais disparate p. 10

Les leviers à la transition énergétique dans le Bâtiment

p. 15

- Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités p. 16
- L'accompagnement dans les territoires p. 28
- Rappel sur les signes de reconnaissance p. 33
- Sur le parc existant, des labellisations énergétiques et environnementales...
 - Logements p. 34
 - Bâtiments tertiaires p. 35
- Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires
 - Logements p. 36
 - Bâtiments tertiaires p. 38
- Les nouveaux labels anticipant la RE 2020 p. 39
- L'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable p. 41

L'impact sur la rénovation énergétique

p. 44

- Les logements rénovés comparés aux objectifs du SRCAE p. 45
- Le marché de la rénovation énergétique générateur d'activité p. 47
- Des impacts économiques variables selon les dispositifs d'aide p. 49

La mobilisation des professionnels

p. 52

- Structure des entreprises du Bâtiment p. 53
- La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE p. 54
- Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande? p. 57

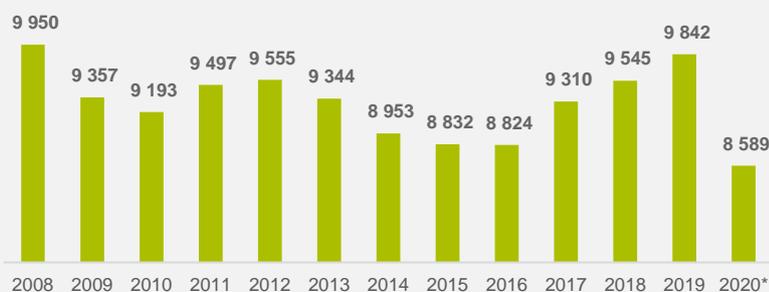
L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE



📍 2020, un chiffre d'affaires au plus bas suite à la crise sanitaire

Evolution du chiffre d'affaires total du bâtiment

Unité : million d'euros courants - Source: Réseau des CERC



Chiffre d'affaires Bâtiment 2020

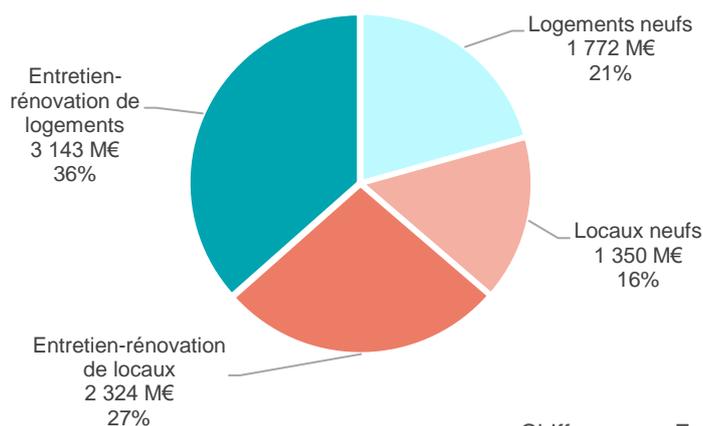
Hauts-de-France*	France
8,6 Md€	125 Md€
-13%	-14%

Évolution du chiffre d'affaires en volume

* provisoire

Chiffre d'affaires Bâtiment 2020 en Hauts-de-France

Unité : millions d'euros courants - Source : CERC Hauts de France



	Chiffre d'affaires 2020	Evolution 2020/2019
Bâtiment	8 589 M€	-12,7% ▼
Logements neufs	1 772 M€	-18,9% ▼
Individuels	876 M€	-21,1% ▼
Collectifs	896 M€	-16,6% ▼
Locaux neufs	1 350 M€	-22,7% ▼
Locaux industriels et entrepôts	503 M€	-18,6% ▼
Bureaux	264 M€	-23,8% ▼
Commerces et artisanat	108 M€	-31,9% ▼
Exploitation agricole ou forestière	54 M€	-16,6% ▼
Locaux de services publics	373 M€	-24,2% ▼
Autres locaux (hébergement hôtelier)	48 M€	-28,9% ▼
Entretien rénovation de logements	3 143 M€	-6,9% ▼
Entretien rénovation de locaux	2 324 M€	-8,3% ▼

Unité : millions d'euros courants, évolution en volume
Source : Réseau des CERC

* provisoire

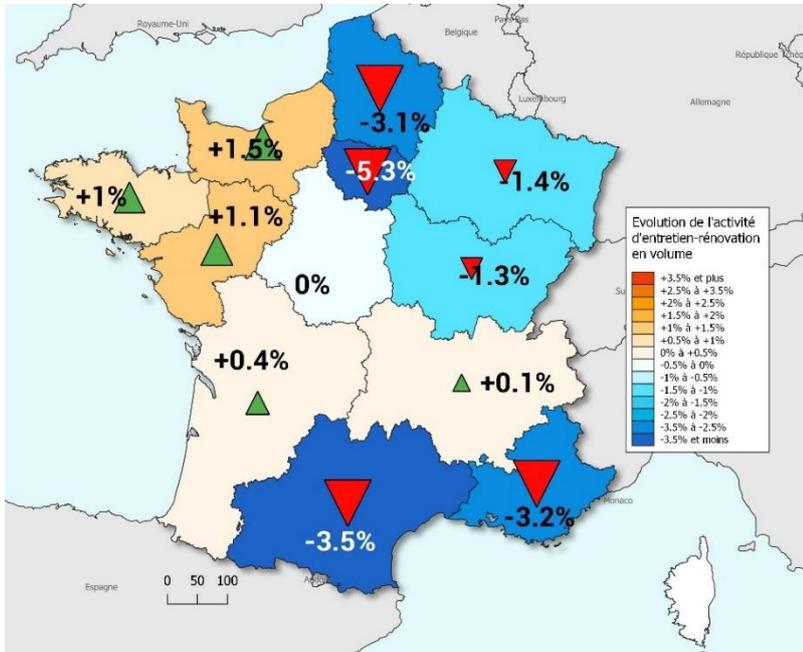
Après une année 2019 particulièrement bien orientée, l'impact de la crise sanitaire a été marqué en région. Avec un chiffre d'affaires de 8 589 millions d'euros en 2020 l'activité Bâtiment chute de près de 13% par rapport à 2019, pour atteindre le niveau le plus bas des dix dernières années. Sur la longue période (2008-2020), la moyenne du chiffre d'affaires s'établit à près de 9,3 millions d'euros. Comparée à cette tendance de long terme, l'activité 2020 est nettement inférieure, s'inscrivant en repli de près de 14%.

Globalement, tous les marchés du Bâtiment ce sont repliés en 2020. En revanche, par segment, l'activité liée à la construction neuve a été plus impactée par la crise que l'entretien-rénovation qui amorce une reprise en fin d'année.

Baisse généralisée de l'activité en 2020 sur tous les segments de marchés

Baisse de l'activité entretien-rénovation en région en 2020

Evolution de l'activité d'entretien-rénovation en 2020



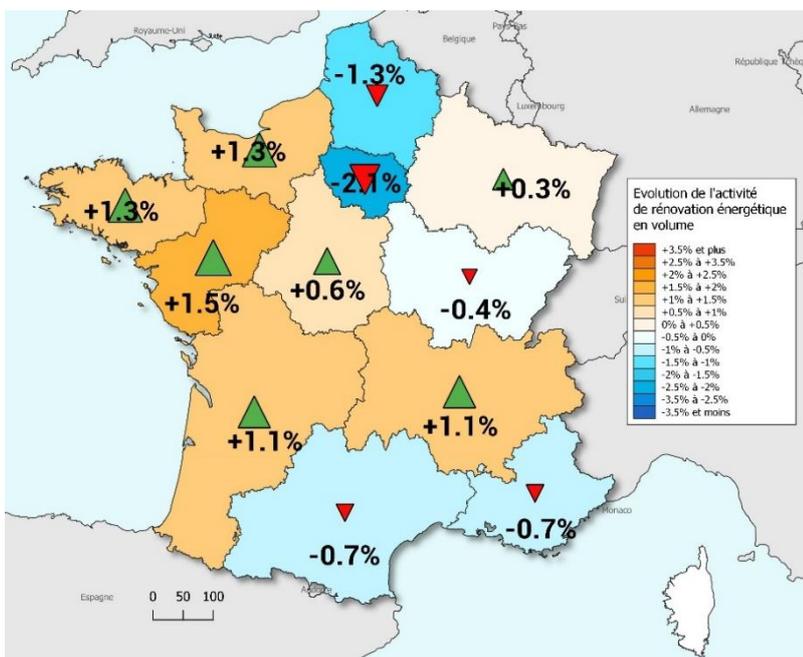
Source : Réseau des CERC
Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé

Évolution de l'activité entretien-rénovation en 2020
(évol. 1 an, cumul 4 trim. (en volume))

Hauts-de-France	France
-3%	-2%

En 2020, l'activité entretien-rénovation a été marquée par la crise sanitaire. En évolution, par rapport à 2019 l'activité s'est contractée de 3% en région. La tendance a été fortement impactée par la chute de l'activité du 1^{er} semestre 2020 (le confinement ayant entraîné une période d'arrêt quasi-total de l'activité Bâtiment et une période de reprise relativement partielle). La relance s'est accompagnée d'un redressement de l'activité entretien-rénovation au 2^{ème} semestre, tout en restant en dessous du niveau de 2019.

Evolution de l'activité de rénovation énergétique au 4^{ème} trimestre 2020



Source : Réseau des CERC
Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé

Évolution de l'activité rénovation énergétique
T4 2020 par rapport au T4 2019
(en volume)

Hauts-de-France	France
-1,3%	-0,2%

Même si elle a mieux résisté que l'ensemble de l'activité d'entretien rénovation, la rénovation énergétique s'affiche en baisse en 2020. Avec un repli de 1,3% au 4^{ème} trimestre, par rapport au même trimestre de l'année précédente, elle s'inscrit en Hauts-de-France dans une tendance négative plus marquée qu'en France.

📍 Un potentiel de logements à rénover important mais disparate



Rappel des caractéristiques du parc de logements

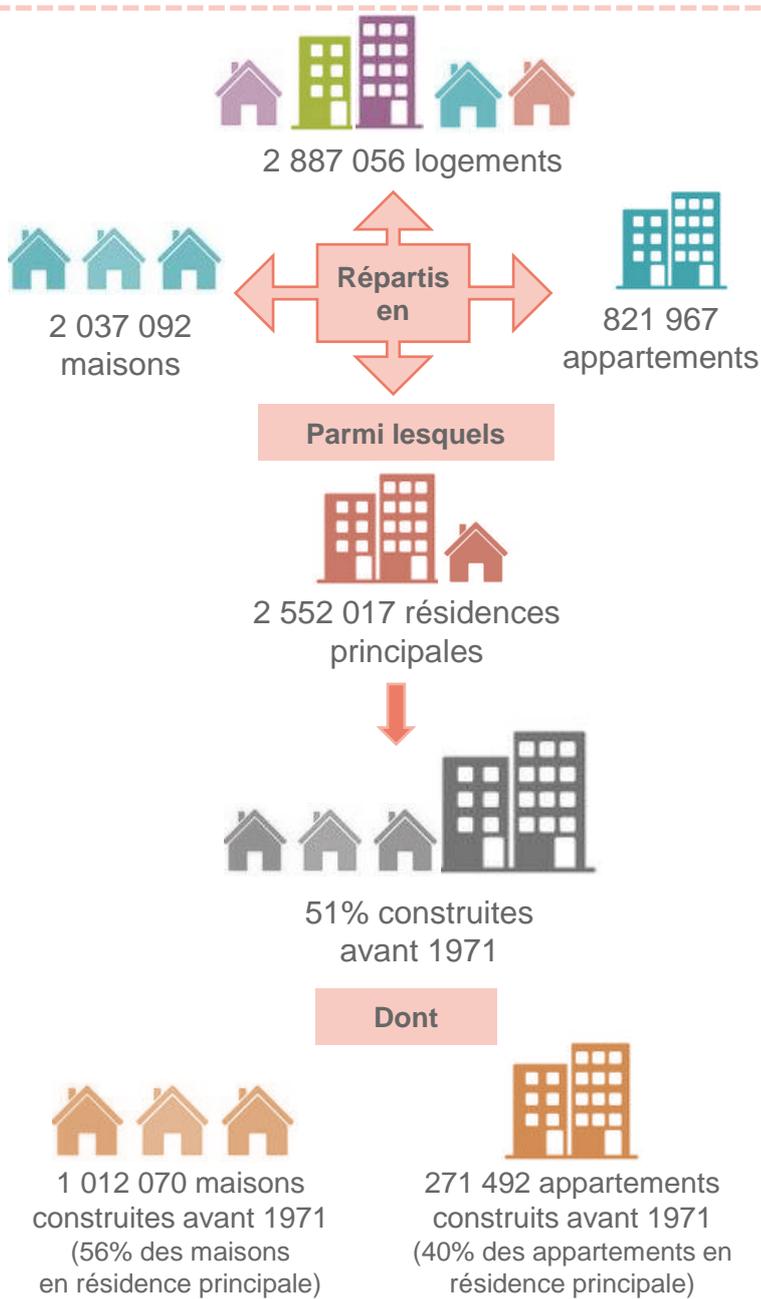
Source : INSEE - Recensement de la population (2018)



2 887 056 logements
dont 71% de maisons



2 552 017 résidences principales
dont 51% construites avant 1971



Part de l'individuel dans le parc de logements

Hauts-de-France	France
71%	55%

Une surreprésentation des logements individuels

Dans les Hauts-de-France plus de 7 logements sur 10 sont des maisons contre un peu plus de 5 sur 10 dans l'hexagone. Cette caractéristique est plus marquée dans le parc privé que dans celui du public.

Des maisons anciennes et très anciennes très présentes sur tout le territoire régional

Près de 56% des résidences principales individuelles ont été achevées avant la première réglementation thermique, contre à peine 44% en France métropolitaine.

Un taux de vacance structurel particulièrement élevé dans les secteurs ruraux situés à l'est de la région

Selon les données Filocom 2015, plus de 131 000 logements sont vacants depuis plus d'un an dans la région. Cette vacance structurelle, liée généralement à l'obsolescence du parc, est particulièrement marquée dans les secteurs les plus ruraux « en déclin » situés dans la partie est de la région.

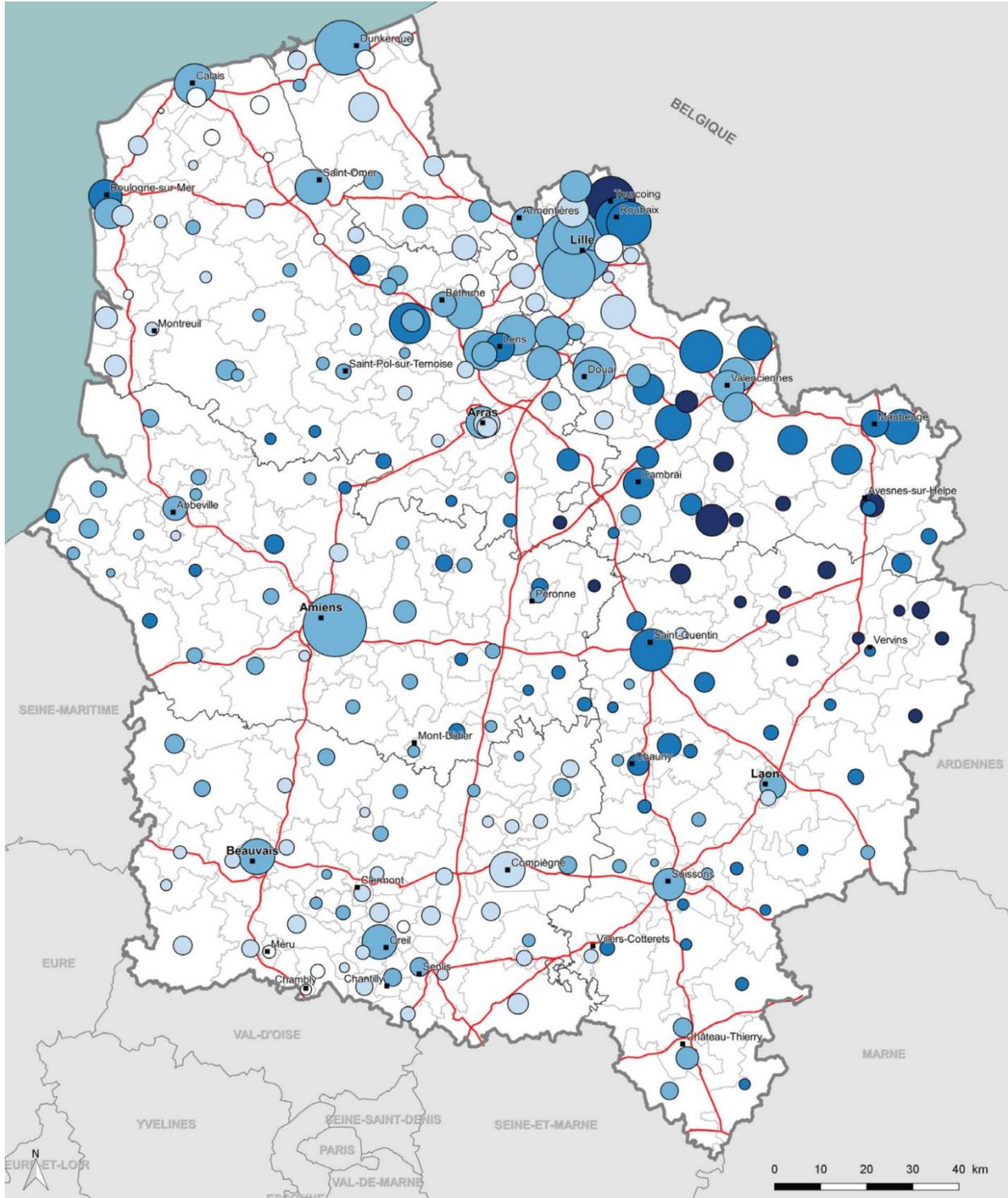
Une des régions où la densité de logements sociaux est la plus importante

L'offre locative sociale dans les Hauts-de-France totalise 583 149 logements en 2020. La région est l'une des plus denses en logements sociaux. La part du parc HLM s'élève à 23%, dépassant celle de la France métropolitaine (17%) de 6 points.

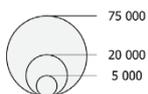
📍 Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

Résidences principales construites avant 1975

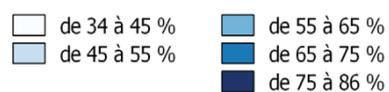
Source : DREAL Hauts-de-France – Filocom 2015



Nombre de résidences principales construites avant 1975



Part des résidences principales construites avant 1975 dans le parc total de résidences principales



Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

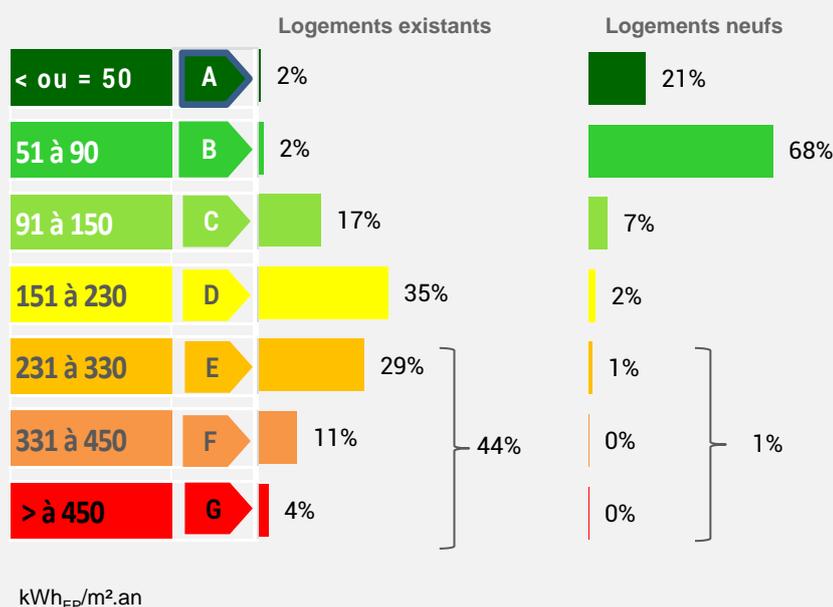
Objectif BBC Rénovation
en Hauts-de-France après application
des coefficients géographiques
104 kWh_{EP}/m².an

Objectif BBC Neuf
en Hauts-de-France après application
des coefficients géographiques
65 kWh_{EP}/m².an

i 1 kWh_{EF} = 2,58 kW_{EP}
pour l'électricité
1 kWh_{EF} = 1 kW_{EP}
pour les autres énergies (gaz, bois,
réseaux de chaleur,...)

Répartition des logements vendus ou loués selon les étiquettes énergétiques dans les Hauts-de-France en 2020

Unité : % des DPE exploitables en 2020
Source : CERC / Observatoire DPE - ADEME



Une forte proportion de logements énergivores

Dans les Hauts-de-France, la part des logements considérés comme énergivores est importante. Plus de deux logements existants vendus ou loués sur cinq sont dans les classes énergétiques les plus consommatrices, (les classes E, F ou G).

15% des logements existants vendus ou loués sont des passoires énergétiques, classés en F ou G. Parmi elles, 17% des maisons sont dans cette situation.

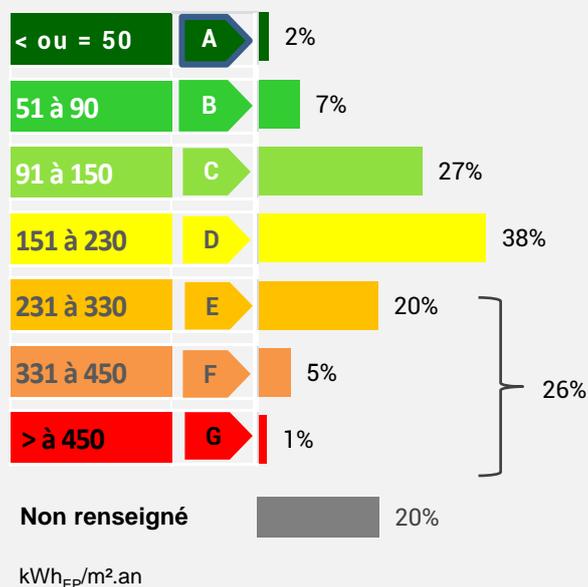
Logements existants en étiquette E, F ou G

44%
pour les
logements
existants vendus
ou loués

26%
pour les
logements
sociaux

Répartition des logements sociaux selon les étiquettes énergétiques dans les Hauts-de-France

Unité : % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2020
Source : Traitement CERC Hauts-de-France à partir des données DREAL/ RPLS 2020



Parmi les 580 milliers de logements du parc social régional que comptent les Hauts-de-France au 1^{er} janvier 2020, plus de 463 milliers, soit 80%, ont été audités en matière de diagnostic énergétique.

26% des logements sociaux expertisés et renseignés sont en étiquette E à G

Ainsi, les DPE montrent que 6% des logements sociaux se classent parmi les étiquettes les plus énergivores (classes F et G).

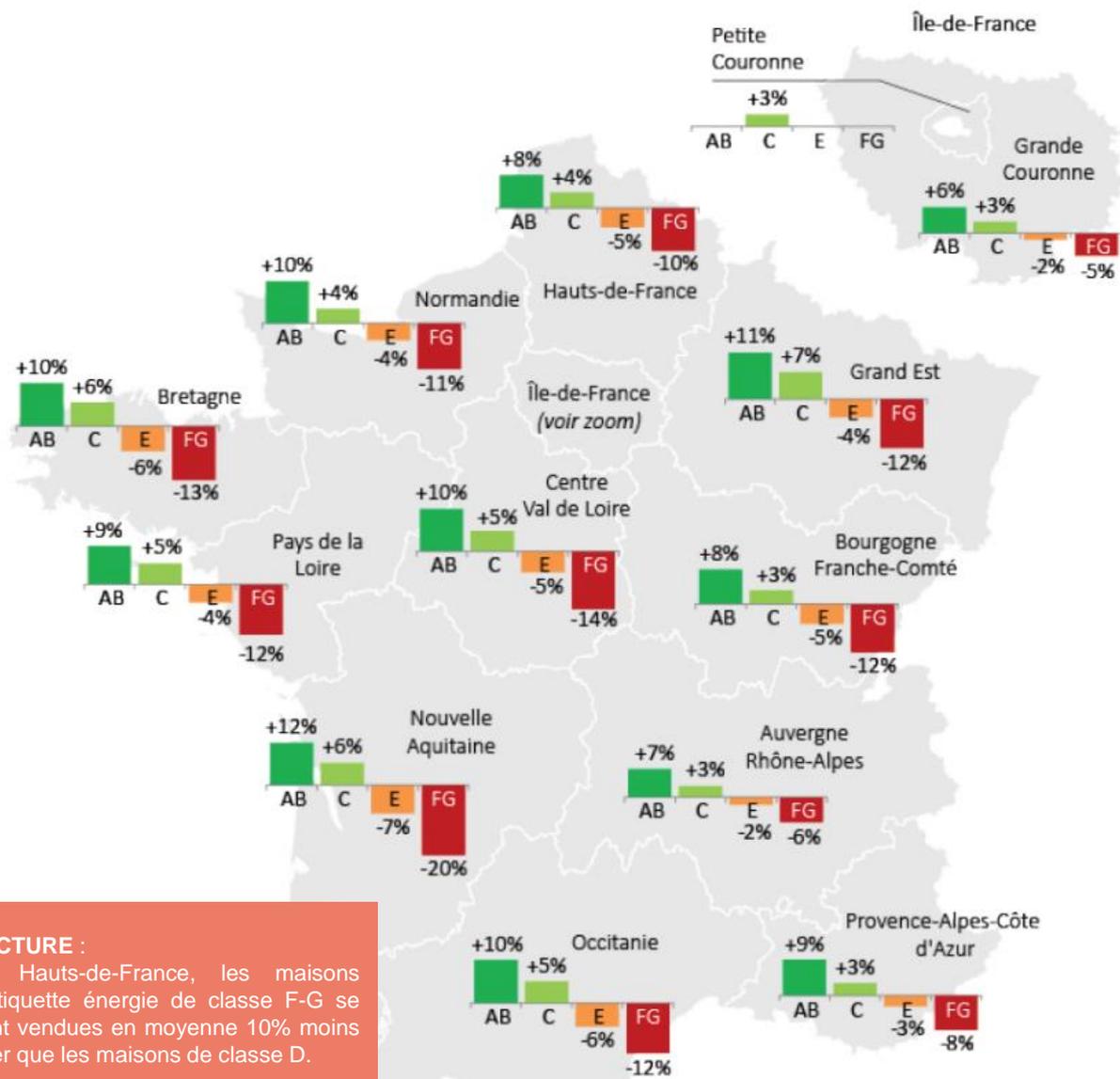
📍 Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

La mutation des logements : un levier vers la rénovation énergétique



Impact des étiquettes énergie les plus économes et les plus énergivores sur les prix de vente des maisons anciennes par région en 2020 (par rapport aux maisons de référence de classe D)

Source : Notaires de France



LECTURE :

En Hauts-de-France, les maisons d'étiquette énergie de classe F-G se sont vendues en moyenne 10% moins cher que les maisons de classe D.

*ns : l'absence de données signifie que le modèle n'a pas mis en évidence d'effet significatif.

Source : calcul ADNOV à partir des bases de données des notaires de France BIEN et Perval - France métropolitaine (hors Corse)

La valeur verte d'un logement désigne la variation des valeurs, prix ou loyer, imputable à sa performance environnementale. La carte ci-dessus prend en compte la performance énergétique mesurée par les étiquettes énergétiques des logements, dans la limite des informations disponibles dans les bases notariales.

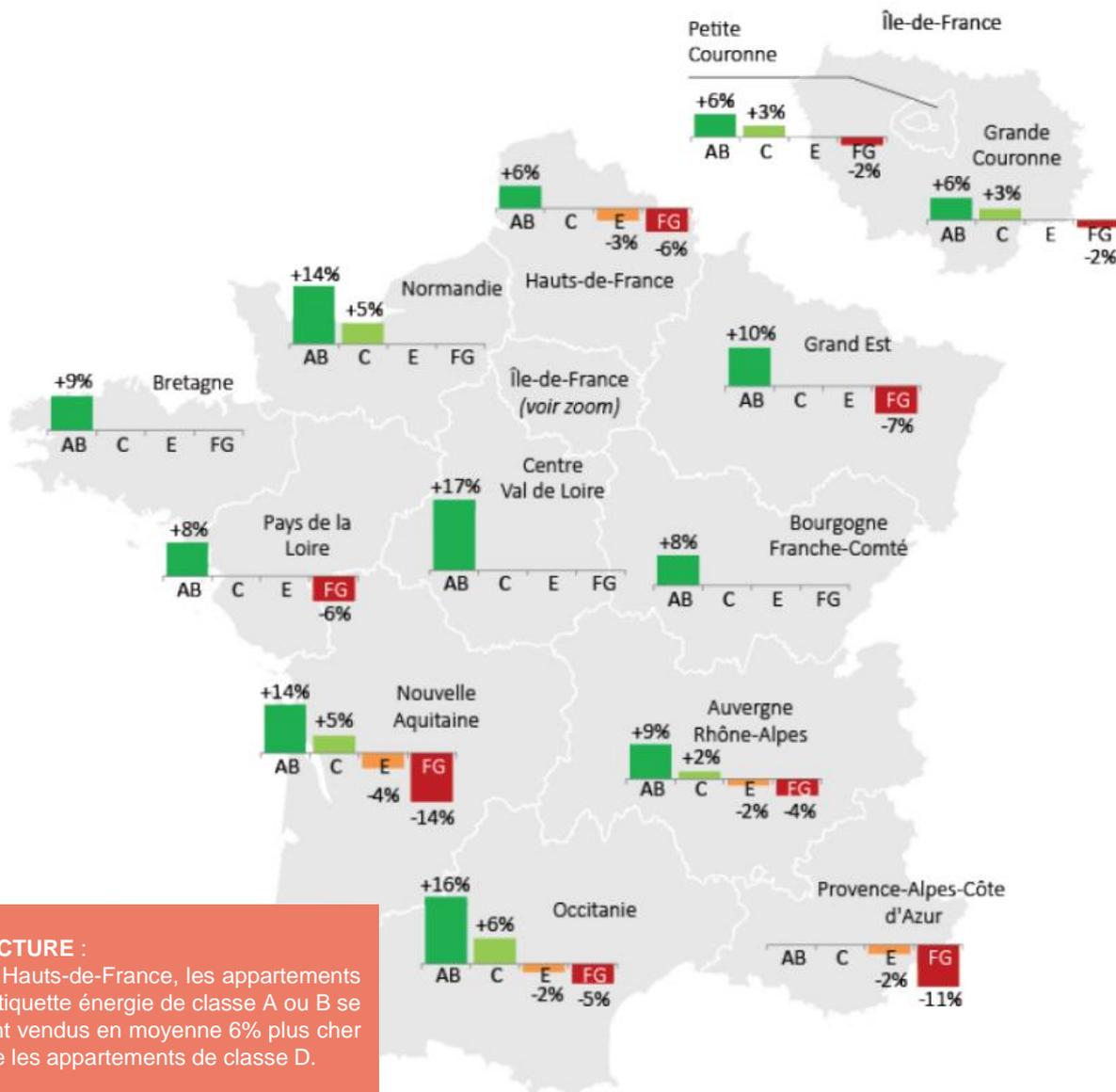
📍 Un potentiel de logements à rénover important mais disparate

La mutation des logements : un levier vers la rénovation énergétique



Impact des étiquettes énergie les plus économes et les plus énergivores sur les prix de vente des appartements anciens par région en 2020 (par rapport aux maisons de référence de classe D)

Source : Notaires de France



LECTURE :

En Hauts-de-France, les appartements d'étiquette énergie de classe A ou B se sont vendus en moyenne 6% plus cher que les appartements de classe D.

*ns : l'absence de données signifie que le modèle n'a pas mis en évidence d'effet significatif.

Source : calcul ADNOV à partir des bases de données des notaires de France BIEN et Perval - France métropolitaine (hors Corse)

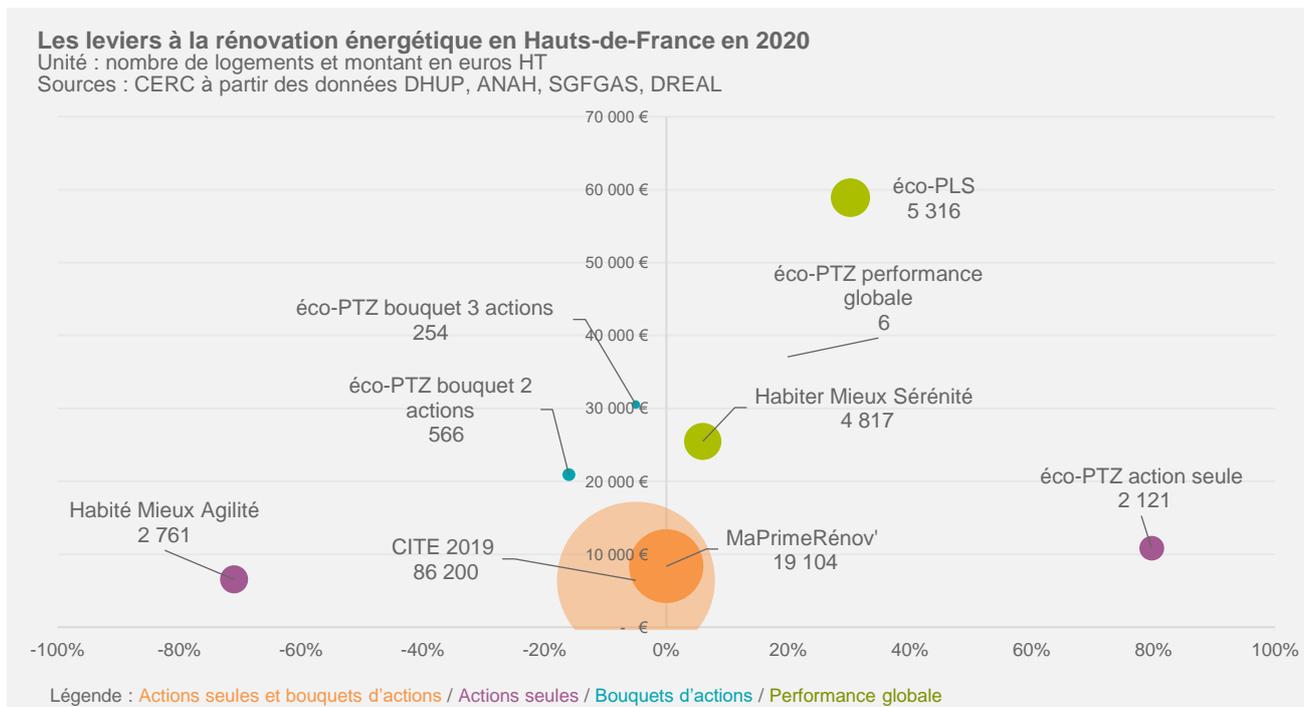
La valeur verte d'un logement désigne la variation des valeurs, prix ou loyer, imputable à sa performance environnementale. La carte ci-dessus prend en compte la performance énergétique mesurée par les étiquettes énergétiques des logements, dans la limite des informations disponibles dans les bases notariales.

LES LEVIERS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT



📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Le bilan 2020 des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique



Lecture du graphique : en 2020, 254 ménages ont demandé un éco-PTZ pour des bouquets de travaux de 3 actions, pour lesquels le montant moyen des travaux s'élève à 30 500€.

- ❖ **MaPrimeRénov'**, nouveau dispositif en 2020, devient le levier le plus sollicité par les ménages pour leurs travaux de rénovation énergétique. En 2020, plus de 19 100 foyers ont eu recours à ce dispositif. Le montant moyen des travaux effectués par les propriétaires est de l'ordre de 8 400€.
- ❖ Les rénovations dans le cadre du programme **Habiter Mieux** de l'ANAH, destiné aux foyers les plus modestes, a permis la rénovation énergétique de 4 817 logements via le programme Sérénité. Le programme Habiter Mieux Agilité a pris fin début 2020 mais a tout de même permis à plus de 2 700 ménages de réaliser des travaux, principalement des changements de chaudière.
- ❖ La distribution d'**éco-PTZ** a été relancée en fin d'année 2019 avec l'ouverture du dispositif aux actions seules. En 2020, 2 121 actions ont été réalisées à l'aide de ce dispositif. Cependant le nombre d'éco-PTZ accordé pour des bouquets de travaux est en recul.
- ❖ **L'éco-PLS** destiné à la rénovation des logements sociaux poursuit sa dynamique. Des travaux de rénovation énergétique ont été engagés pour plus de 5 300 logements sociaux dans le cadre de ce dispositif pour un montant moyen s'élevant à plus de 58 000 € par logement.
- ❖ Le **CITE** pour des travaux réalisés en 2019 (aide obtenu en 2020), est en léger recul par rapport à l'année précédente mais concerne toujours un nombre important de logement. Le CITE est remplacé par MaPrimeRénov' en 2020 pour les ménages les plus modestes. Les ménages aux revenus « intermédiaires » pourront encore demander un CITE pour des travaux réalisés en 2020.

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Recul du CITE (crédit d'impôt transition énergétique) en 2020

PARC PRIVÉ

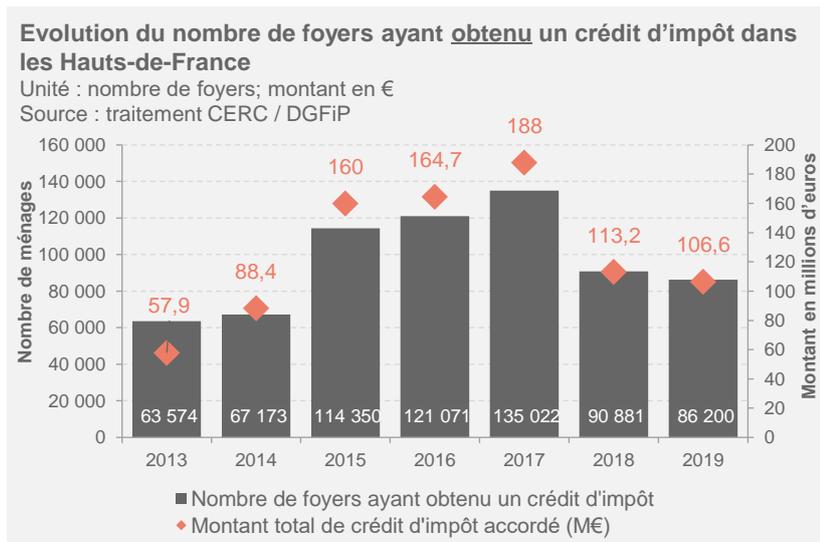
À partir du 1^{er} janvier 2018 :

- l'acquisition de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur ne sont plus éligibles au CITE.
- le taux du crédit d'impôt relatif à l'isolation des parois vitrées passe de 30 à 15%, uniquement pour le remplacement de simple vitrage.

Hauts-de-France

...demandes de CITE en 2020  **88 900** ménages bénéficiaires  **107 M€** de crédit d'impôt accordés

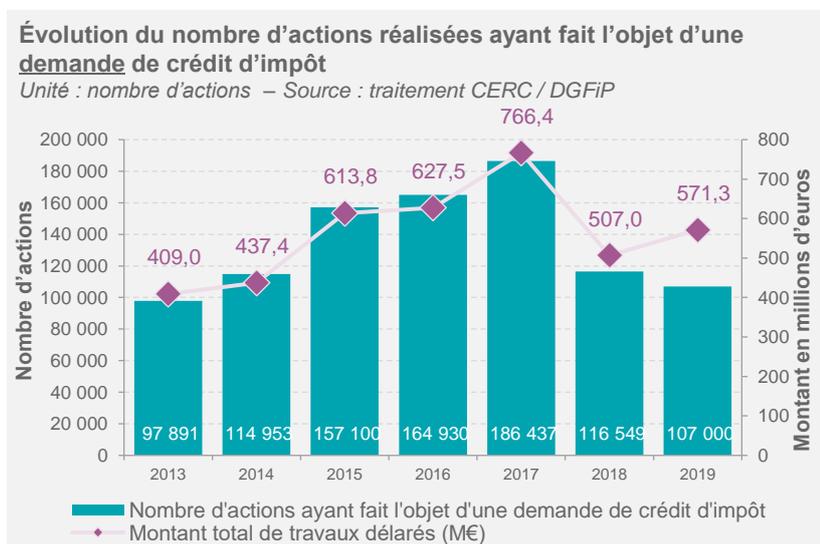
...actions réalisées en 2019  **107 000** actions réalisées  **571 M€** de travaux



Le nombre de ménages bénéficiaires du crédit d'impôt est en baisse de 5% sur un an.

Les ménages ont obtenu un crédit d'impôt moyen de 1 237€ contre 1 245€ l'année précédente. Au total, cela représente près de 107 M€ de crédit d'impôt accordé par l'État en région.

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'acquisition de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur ne sont plus éligibles au CITE, expliquant la chute du nombre de ménages ayant obtenu un CITE. Ces deux types d'opérations représentaient 25% des actions en 2017.



107 000 actions ont fait l'objet d'une demande de CITE en 2020 pour des travaux réalisés en 2019. Ce nombre a baissé de 8% par rapport à l'année précédente.

Le montant total des travaux déclarés par les ménages en 2019 est quant à lui en hausse et atteint près de 571 M€. Le montant moyen des travaux réalisés en 2019 s'élève à 6 426 € (5 458 € en 2018).

Parmi les 88 900 ménages ayant demandé un CITE en 2020, **11 300 ont réalisé un bouquet de travaux au cours de l'année 2019**, dont 34,5% sont considérés comme des bouquets performants.

Les évolutions et simplifications du CITE

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le CIDD devient le CITE avec application rétroactive au 1 ^{er} septembre 2014					
Résidences principales construites depuis plus de 2 ans					
Les actions seules sont éligibles sans conditions de ressources. La réalisation d'un bouquet de travaux n'est plus obligatoire.					
Taux à 30% pour toutes les actions			Taux à 15% pour les matériaux d'isolation des parois vitrées		
Recours obligatoire à des entreprises RGE					
Cumul possible avec l'éco-PTZ sans conditions de ressources					
Plafond des dépenses : 8 000€ pour une personne seule ; 16 000€ pour un couple ; +400€ par personne à charge					

Actions éligibles* :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Matériaux isolation parois vitrées			taux à 15%, éligible uniquement en remplacement de simple vitrage		
			dans la limite d'un plafond		
Matériaux d'isolation des toitures					
Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur					dans la limite d'un plafond
Porte entrée donnant extérieur				non éligible	
Volets isolants				non éligible	
Matériaux isolation planchers					
Appareils chauffage ou production d'eau chaude sanitaire au bois					dans la limite d'un plafond
Pompes à chaleur					
Chauffe-eaux solaires				dans la limite d'un plafond	
Système production électricité via EnR				dans la limite d'un plafond	
Chaudières à condensation		Chaudières à haute performance énergétique		chaudières utilisant du fioul non éligibles	
				dans la limite d'un plafond exigence THPE**	
Appareils de régulation de chauffage					
Chaudières à micro-cogénération gaz				dans la limite d'un plafond	

* Liste non exhaustive : uniquement les actions d'isolation thermique, de production d'énergie utilisant une source EnR et d'économie d'énergie. Actions non prises en compte : DPE, système de charge pour véhicules électriques, équipements DOM.

** THPE : très haute performance énergétique

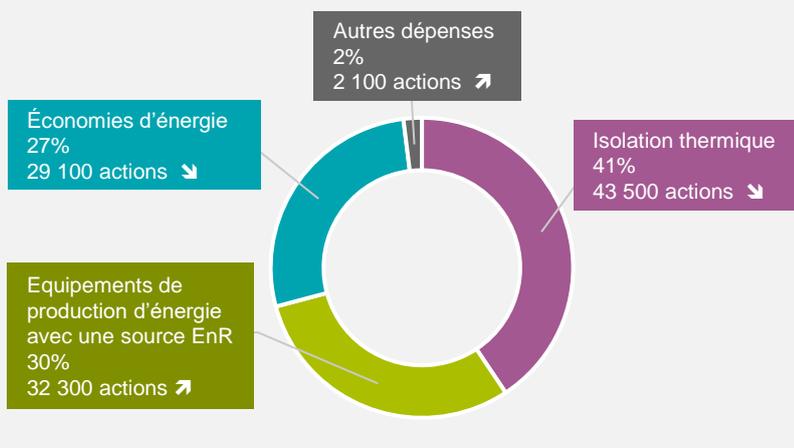
Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Recul des actions d'isolation thermique

PARC PRIVÉ

Répartition des actions menées en 2019 (et déclarées en 2020) par les ménages

Unité : nombre d'actions réalisées - Source : Traitement CERC / DGFIP



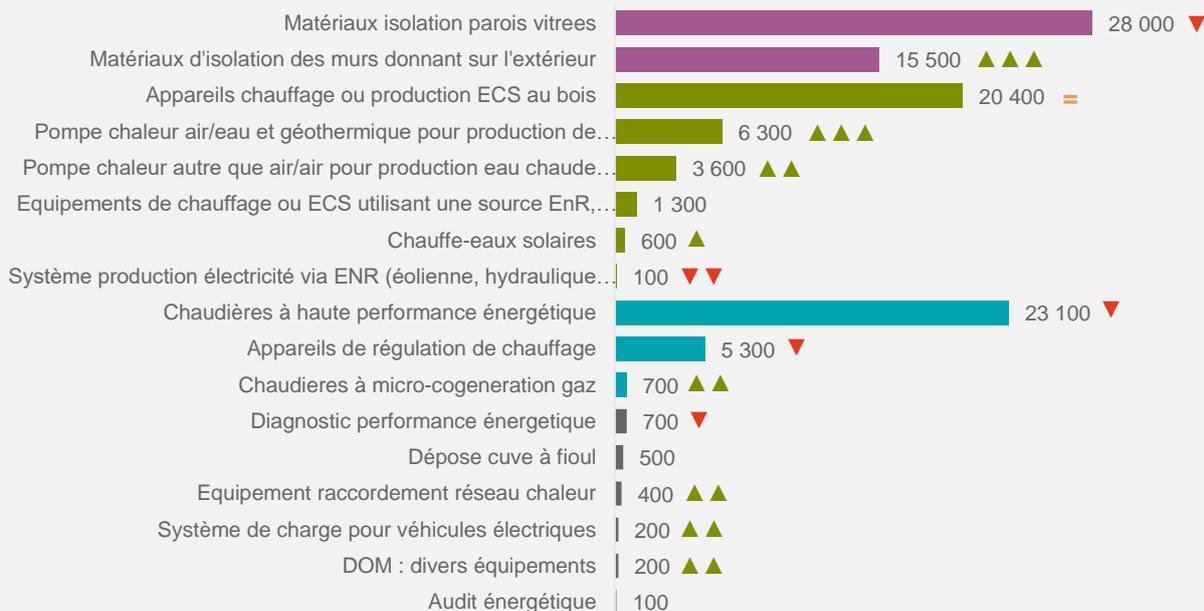
41% des actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt concernent des travaux d'isolation thermique.

Les travaux liés à l'isolation thermique des logements recensent plus de 43 500 actions, soit une chute de 27% par rapport à l'année précédente.

Les actions liées aux équipements de production d'énergie utilisant une source EnR sont en hausse pour la 2^{ème} année consécutive (+25%), une tendance nettement portée par les pompes à chaleur.

Actions réalisées en 2019 (et déclarées en 2020) par catégorie de travaux

Unité : nombre d'actions réalisées
Source : Traitement CERC / DGFIP



Isolation thermique / Equipements de production d'énergie utilisant une source EnR / Economies d'énergie / Autres actions

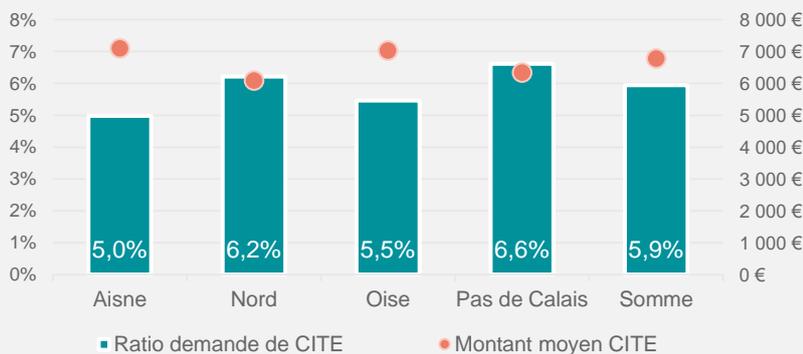
📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

CITE : des disparités selon les territoires

PARC PRIVÉ

Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt et montant moyen des dépenses réalisées selon les départements

Unité : % de propriétaires occupants ; montant en €
Source : traitement CERC / DGFIP et INSEE RP18



Ratio du nombre de foyers ayant demandé un crédit d'impôt en 2020 sur le nombre de propriétaires occupants

Hauts-de-France	France
5,9%	n.d.

Dans les départements, du Nord et du Pas-de-Calais les ménages ont eu davantage recours au crédit d'impôt : plus de 6% des propriétaires occupants de chaque département ont réalisé des travaux

dans le cadre d'une demande de CITE.

Par rapport à 2019, le montant moyen des travaux est en hausse dans tous les départements.

* CITE demandé en 2019 pour des travaux réalisés en 2018

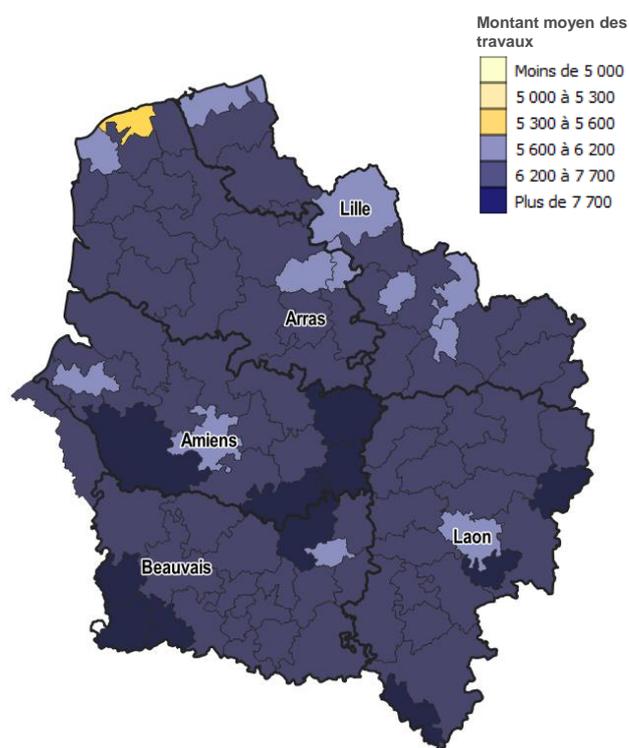
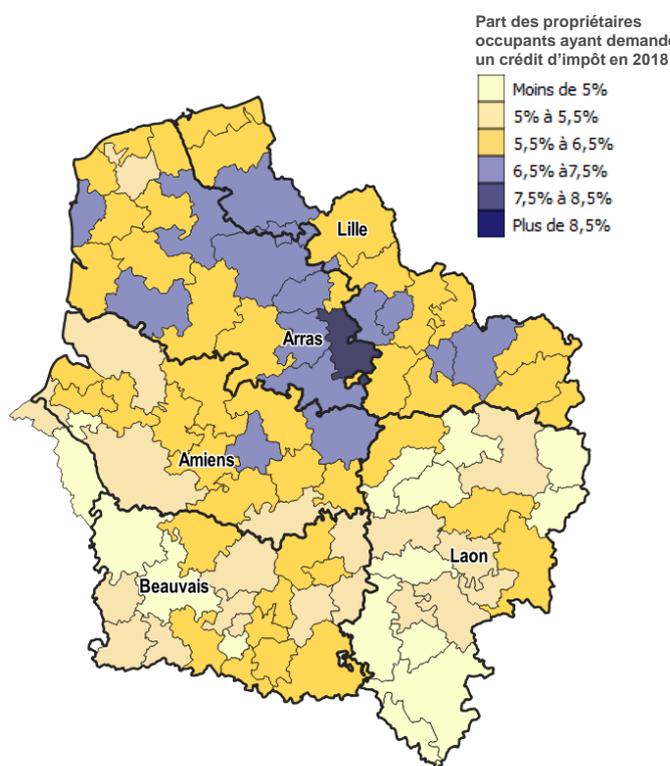
📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

CITE : des disparités selon les territoires

PARC PRIVÉ

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE en 2020 pour des travaux effectués en 2019*

Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE en 2020 pour des travaux réalisés en 2019*

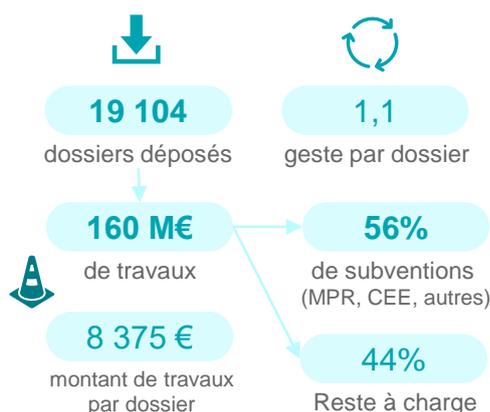


* CITE demandé en 2020 pour des travaux réalisés en 2019

Traitement CERC - Sources : DGFIP, INSEE RP 2018

Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Ma Prime Rénov' : nouveau dispositif d'aide 2020



PARC PRIVÉ

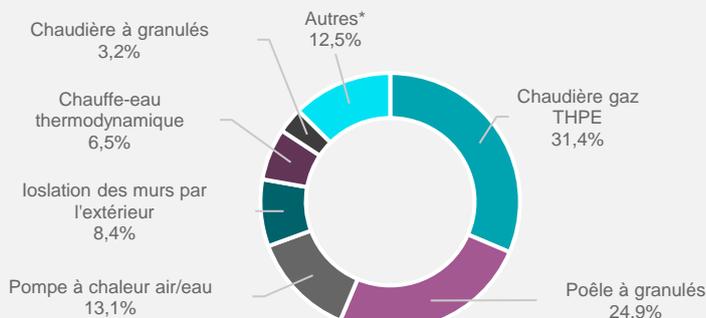
Nombre de demandes d'aide MaPrimeRénov' en 2020

Hauts-de-France	France
19 104	191 690

En 2020, l'aide MaPrimeRénov' (MPR) vient remplacer le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et le programme Habiter Mieux Agilité.

Répartition des gestes réalisés avec l'aide MaPrimeRénov' en 2020

Unité : nombre d'actions réalisées - Source : Traitement CERC / ANAH



Autres* : remplacement des fenêtres, poêle à bûches, isolation de la toiture, isolation des murs par l'intérieur, foyer fermé, ...

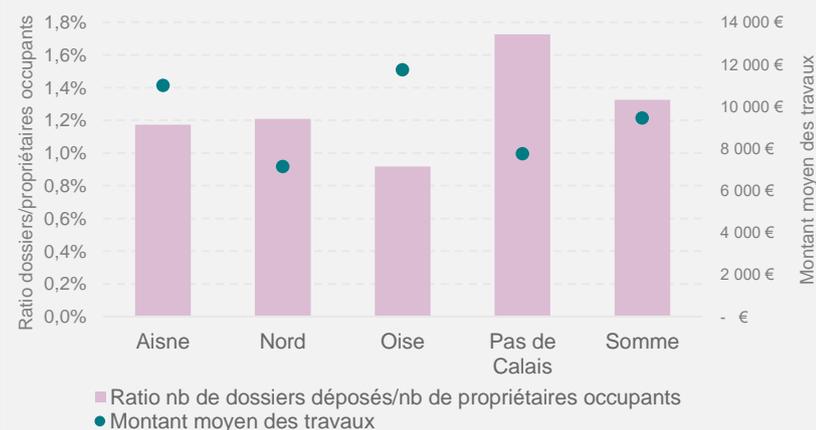
Au cours de la première année du dispositif, 19 104 ménages ont déposé une demande d'aide en Hauts-de-France, soit près de 10% des demandes en France.

Les travaux engagés par ces ménages s'élèvent à un montant total de 160 M€ en région, dont 56% est subventionné par les aides (dont 37% MPR et 18% CEE).

La plupart des travaux engagés avec recours à MaPrimeRénov' sont des actions seules et concerne l'installation d'un système de chauffage performant. Les chaudières gaz THPE sont majoritaires dans le département du Nord. Dans l'Aisne et la Somme, l'installation de poêles à granules est le geste le plus souvent réalisé.

Dossiers MaPrimeRénov' déposés en 2020 en Hauts-de-France

Unité : nombre de dossiers déposés; ratio sur le nombre propriétaires occupants - Source : Traitement CERC / ANAH, INSEE RP18



En 2020, 1,3% des propriétaires occupants ont déposé un dossier de demande d'aide MaPrimeRénov'. Ce taux est plus élevé dans le Pas-de-Calais avec 1,7%.

Toutefois, si le nombre de ménages ayant demandé une aide MaPrimeRénov' est plus faible dans l'Aisne et l'Oise, les travaux réalisés dans ces départements portent sur des montants plus élevés.

📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

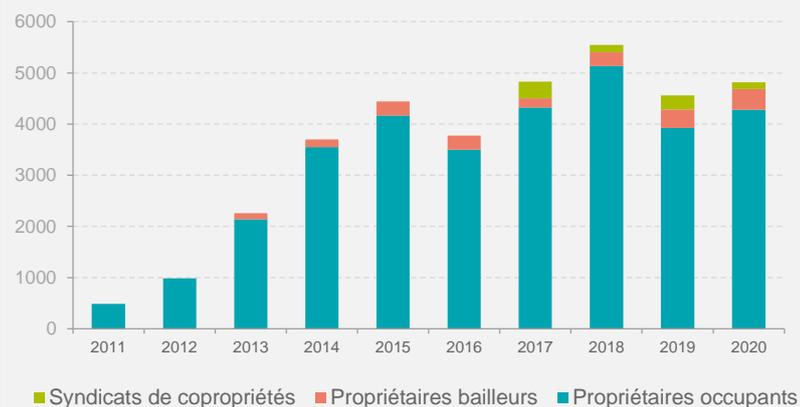
Le programme Habiter Mieux

PARC PRIVÉ

Évolution des rénovations dans le cadre du programme "Habiter Mieux Sérénité" de l'ANAH en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements rénovés

Source : Traitement Hauts-de-France - ANAH



Nombre de logements rénovés via le programme en 2020

Sérénité
4 817
+6%

Agilité (action seule)
9 603
-71%

En 2020, plus de 4 800 logements ont été rénovés dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH.

Ce dispositif est destiné à aider des ménages ou des bailleurs privés modestes dans la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Le montant total des travaux éligibles s'élève à plus de 122 millions de € HT. Le montant moyen des travaux est de 22 700 € HT par logement de propriétaires occupants et de 58 500 € par logement de propriétaires bailleurs.

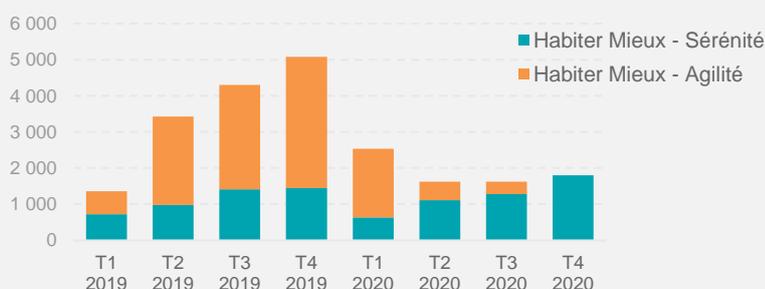
Le gain énergétique moyen obtenu à l'issue des travaux est de 43% pour les propriétaires occupants et de 71% pour les propriétaires bailleurs.

Le programme « Habiter Mieux Agilité » s'est terminé début 2020, remplacé par MaPrimeRénov'. Les dossiers engagés ont permis la réalisation de 2 761 actions seules, dont 98% de changement de chaudière.

Évolution des rénovations selon le type de programme "Habiter Mieux" en 2019 et 2020

Unité : nombre de logements rénovés

Source : Traitement Hauts-de-France – ANAH/DREAL



i Habiter Mieux Agilité : en 2018, le programme Habiter Mieux s'est étendu à la réalisation d'actions seules parmi le changement de chaudière ou de système de chauffage, l'isolation des murs et l'isolation des combles. Le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 50% du montant des travaux pour les ménages très modestes. Les entreprises réalisant les travaux doivent être certifiées RGE. Ce programme a pris fin au 1^{er} janvier 2020.

📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

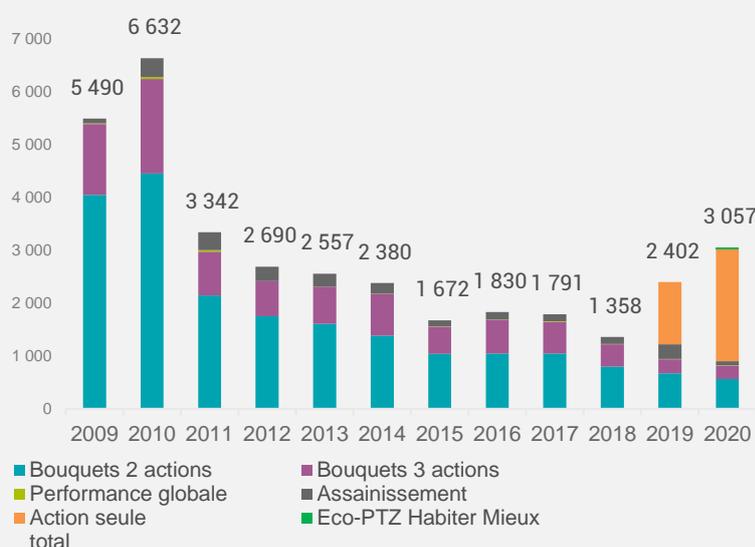
70% des éco-PTZ distribués pour des actions seules en 2020

PARC PRIVÉ

Evolution de la distribution d'éco-PTZ en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements

Source : Traitement CERC / SGFGAS



Nombre d'éco-PTZ distribués en 2020 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
3 057	41 803
+27%	+19%

Avec l'ouverture du dispositif aux actions seules, le recours à l'éco-PTZ est reparti à la hausse en 2019 et la tendance se poursuit en 2020.

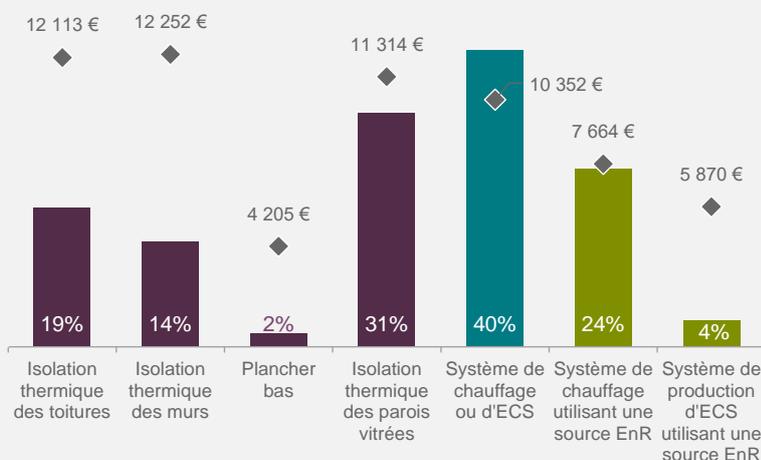
Les ménages sollicitent désormais majoritairement les actions seules (70% des éco-PTZ en 2020 contre 58% en 2019).

Les bouquets de travaux 2 actions représentent 19% des éco-PTZ délivrés, soit 16% de moins qu'en 2019. Dans le même temps, les bouquets de travaux 3 actions (8% des éco-PTZ distribués) diminuent de 5%.

La performance globale reste peu sollicitée et ne concerne que 6 logements en 2020.

Répartition des types de travaux effectués et montant moyen des travaux

Unité : % ; montant en € - Source : traitement CERC Hauts-de-France, SGFGAS 2020



40% des travaux portent sur un changement de système de chauffage ou d'ESC

En 2020, les principaux types de travaux réalisés avec recours à l'éco-PTZ concernent les systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire et l'isolation des parois vitrées.

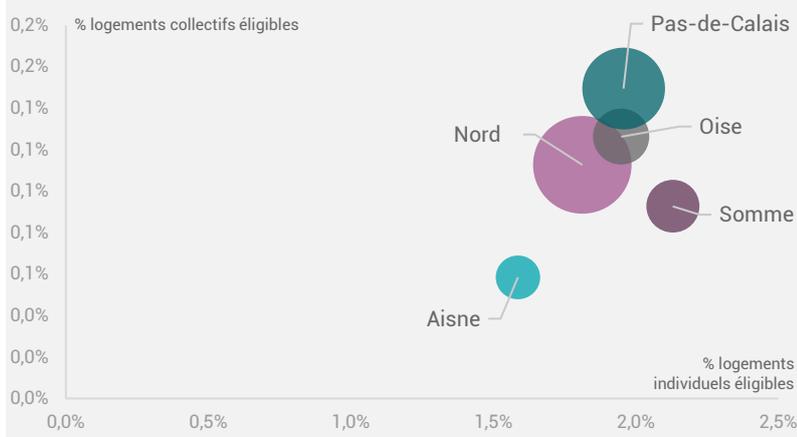
📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

L'éco-PTZ essentiellement mobilisé dans l'individuel...

PARC PRIVÉ

Distribution départementale d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2020 en Hauts-de-France

Unité : ratio nombre d'éco-PTZ sur nombre de logements éligibles
Source : Traitement CERC / SGFGAS, INSEE RP 2017



Taille des bulles proportionnelle au nombre d'éco-PTZ distribué depuis 2009

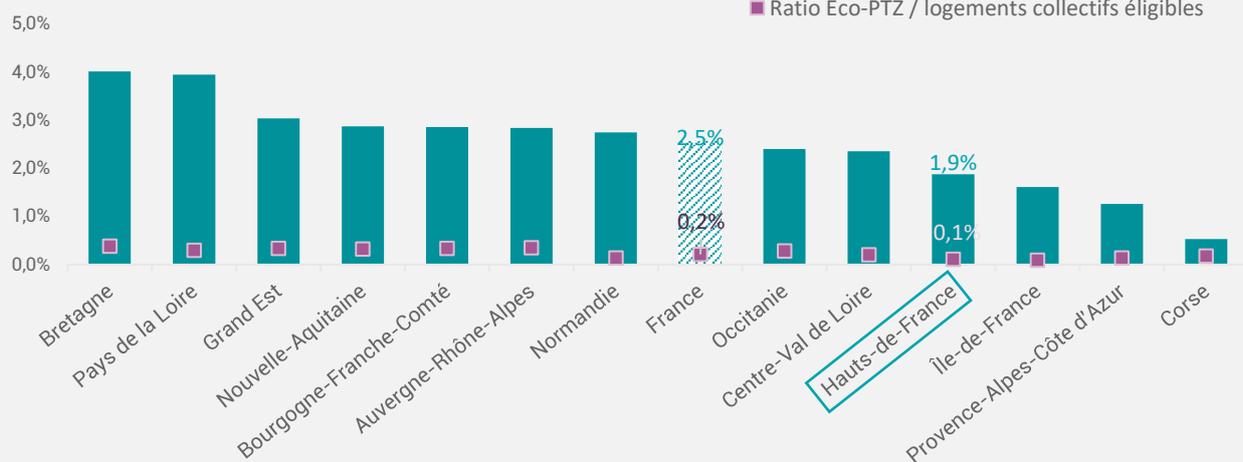
Seulement 1,4 % des logements éligibles bénéficiaires de l'éco-PTZ

Depuis la mise en place du dispositif en 2009, plus de 35 200 ménages ont eu recours à un éco-PTZ pour leurs travaux, soit 1,4% des ménages qui habitent dans un logement éligible (logements construits avant 1990).

Comme au niveau national, ce sont principalement les ménages des logements individuels qui ont eu recours à ce dispositif : 1,9% des maisons éligibles ont eu recours à l'éco-PTZ. Toutefois, la région est en deçà du niveau national et se classe parmi celles qui ont eu le moins recours à ce dispositif par rapport au nombre de logements qui peuvent y prétendre.

Distribution d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2020 en France

Unité : ratio nombre d'éco-PTZ sur nombre de logements éligibles
Source : Traitement CERC / SGFGAS, INSEE RP 2017



0,2% des éco-PTZ attribués pour des travaux d'économie d'énergie dans les logements collectifs éligibles en France

La sous représentation de l'éco-PTZ pour le financement de travaux d'économie d'énergie dans les résidences principales collectives est avérée dans toutes les régions métropolitaines. La mise en place d'un éco-PTZ spécifique depuis

2014 à destination des résidences principales en copropriétés, (pouvant venir en complément d'un éco-PTZ individuel) semble avoir eu peu d'impact.

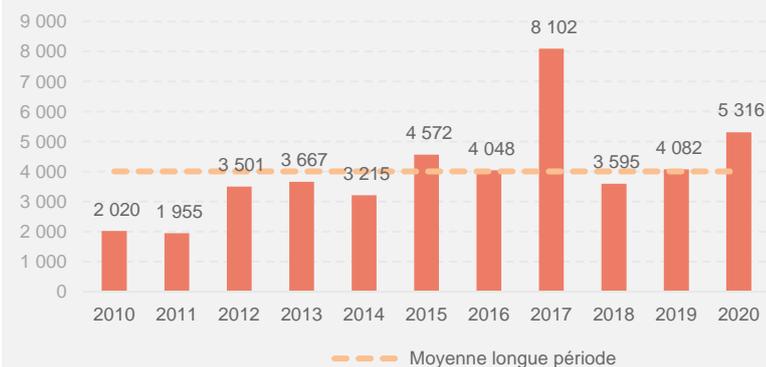
Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

Poursuite de l'éco-PLS en 2020

PARC SOCIAL

Évolution du nombre de logements engagés dans une rénovation via l'éco-PLS

Unité : nombre de logements
Source : traitement CERC / DHUP – sept. 2021



Nombre de logements engagés éco-PLS en 2020 (évol. 1 an)

Région	Nombre de logements engagés	Évolution (1 an)
Hauts-de-France	5 316	+30%
France	37 924	-3%

En 2020, 5 316 logements sociaux ont été engagés dans une rénovation énergétique via l'éco-PLS. Ce nombre est en hausse comparé à 2019 et se situe au dessus de la moyenne 2010-2020 de 3 860 logements engagés par an.

Le montant des travaux réalisés sur ces 5 316 logements s'élève à plus de 313 M€ HT.

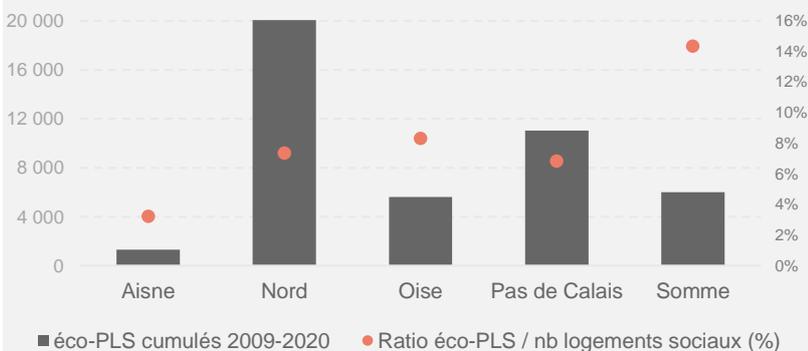
Les Hauts-de-France, qui regroupent 12% du parc social français, représentent 10% des éco-PLS engagés en France depuis 2009.

Plus de 44 000 logements sociaux rénovés via l'éco-PLS depuis 2009

Depuis 2009, 7,6% des logements sociaux de la région ont été rénovés via l'éco-PLS (8,8% en France).

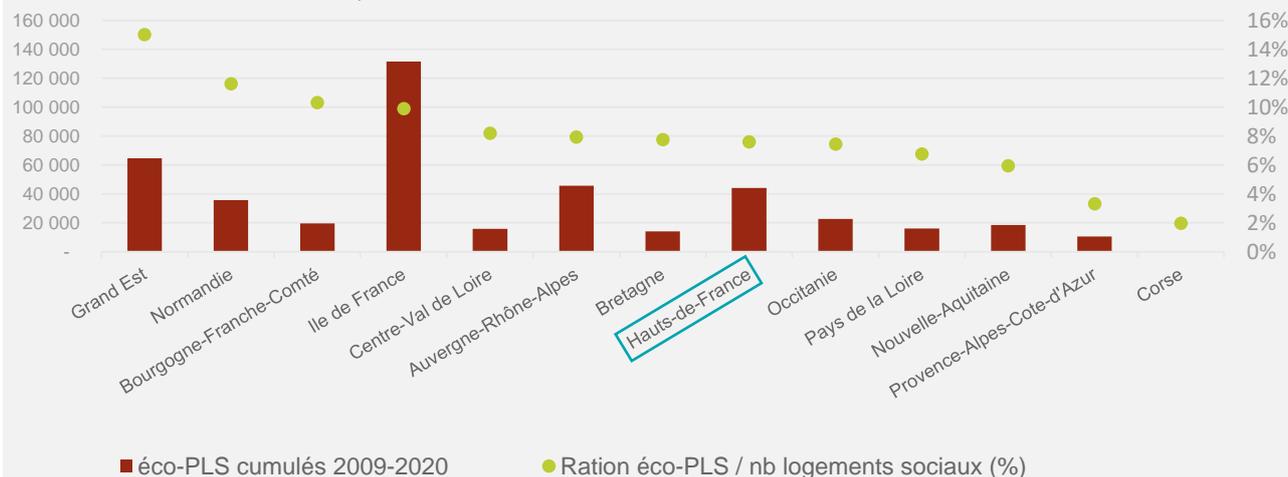
Logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS entre 2009 et 2020 en Hauts-de-France

Unité : nombre de prêts engagés; ratio sur le nombre de logements sociaux
Source : Traitement CERC / DHUP, RPLS 2020



Logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS entre 2009 et 2020 en France métropolitaine

Unité : nombre de prêts engagés ; ratio sur le nombre de logements sociaux
Source : Traitement CERC / DHUP, RPLS 2019



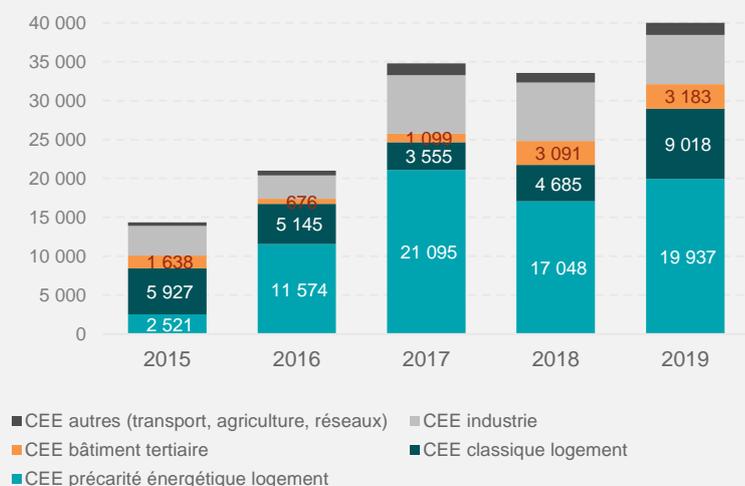
📍 Sur le parc existant, des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique différemment sollicités

En 2019, 72% des certificats d'économie d'énergie (CEE) ont été distribués dans le secteur résidentiel

Évolution du volume de CEE distribué en région

Unité : GWh cumac

Source : MTE, actualisation octobre 2020



Volume en GWh cumac de CEE pour les logements distribué en 2018 en Hauts-de-France (évol. 1 an)

CEE précarité	CEE classique
19 937	9 018
+17%	+92%

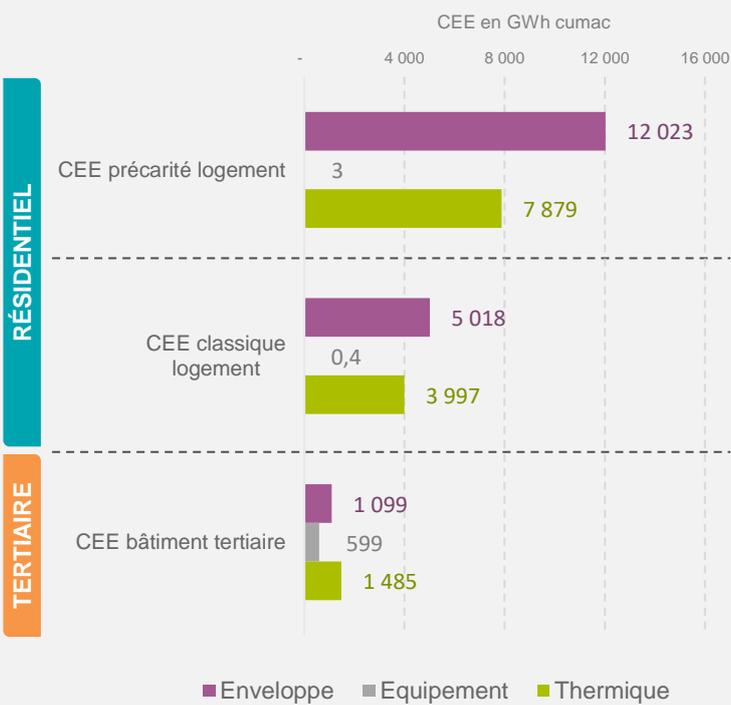
Volume en GWh cumac de CEE pour les bâtiments tertiaires distribué en 2019 (évol. 1 an)

3 183
+3%

Répartition des CEE distribués en 2019 par domaine d'opérations

Unité : GWh cumac

Source : MTE, actualisation octobre 2020



En 2019, le montant de CEE distribué en France s'élève à 1 853 M€ (pour 466 685 GWh cumac tous secteurs).

Le volume de CEE distribué en Hauts-de-France en 2019 représente 9% du total national.

ⓘ Les certificats d'économies d'énergie sont comptabilisés en kilowattheure (kWh) d'énergie finale économisée, cumulée, actualisée (cumac) sur la durée de vie du produit.
1 GWh cumac = 1 000 000 kWh cumac

Enveloppe : isolation des combles, des toitures, des planchers ou des murs; fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage isolant; ...

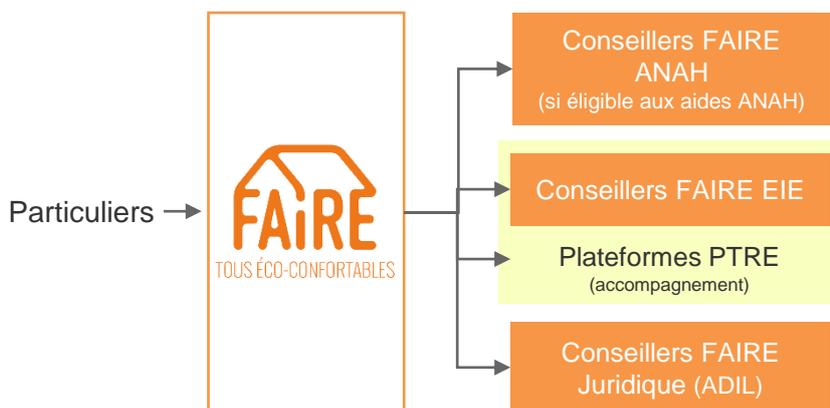
Équipements : lampe LED de classe A+; luminaire à modules LED; système hydro-économe; ...

Thermique : chaudière individuelle ou collective à haute performance énergétique; appareil indépendant de chauffage au bois; isolation d'un réseau hydraulique de chauffage; système de ventilation double flux; ...

* Dernières données annuelles disponibles, actualisation octobre 2020

L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

L'accompagnement dans les territoires : le réseau FAIRE



Afin de faciliter le parcours de rénovation du particulier, de la première prise de contact à l'achèvement des travaux, les pouvoirs publics ont structuré l'offre d'accompagnement autour d'un Service Public de la Performance Énergétique (SPPEH), qui regroupe l'ensemble des acteurs publics de la rénovation énergétique (État, les collectivités et leurs opérateurs publics).

Un guichet unique a été mis en place en ce sens, afin de permettre de regrouper l'ensemble des Point Rénovation Info Service (PRIS) d'un territoire en un réseau unique couvrant l'ensemble du territoire. Ce réseau est devenu en 2018 FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), et a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation visant à accélérer la massification de la rénovation énergétique.

La région Hauts-de-France compte 52 Espaces Conseils FAIRE.

Le réseau FAIRE vise à couvrir la totalité d'un territoire. Tous les ménages de la région peuvent ainsi avoir accès à un conseiller dans leurs démarches de rénovation énergétique, via le site internet de FAIRE (www.faire.fr) ou le numéro unique et gratuit 0 808 800 700, qui leur permet d'être orienté vers le conseiller FAIRE le plus adapté (ANAH ou non) et le plus proche de chez eux.

Ces conseillers aident les ménages dans leurs démarches administratives en identifiant les aides financières possibles.

Réseau FAIRE Juridique Région Hauts-de-France



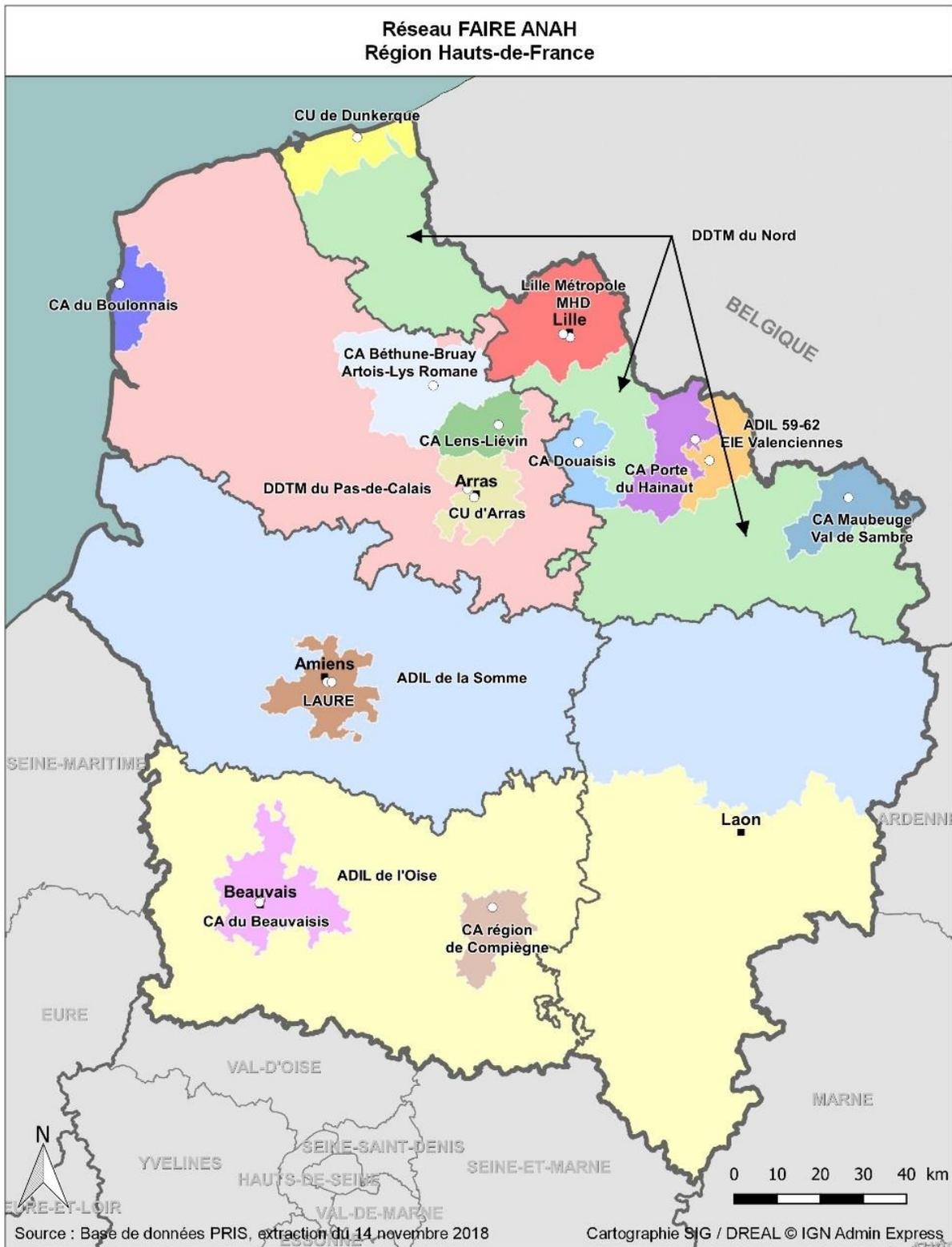
L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

L'accompagnement dans les territoires : le réseau FAIRE



L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

L'accompagnement dans les territoires : le réseau FAIRE



L'accompagnement des projets de rénovation énergétique dans les territoires

Le SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique)



Hauts-de-France Pass Rénovation



Il s'agit à travers ce dispositif d'accompagner et d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs de logements individuels ou collectifs à réaliser des travaux de rénovation énergétique sans conditions de ressources.

Jusqu'en 2017, le dispositif était déployé sur des secteurs précis d'habitation de l'ex-Picardie. Depuis début 2018, il est généralisé à l'ensemble des Hauts-de-France.

Hauts-de-France Pass Copropriété



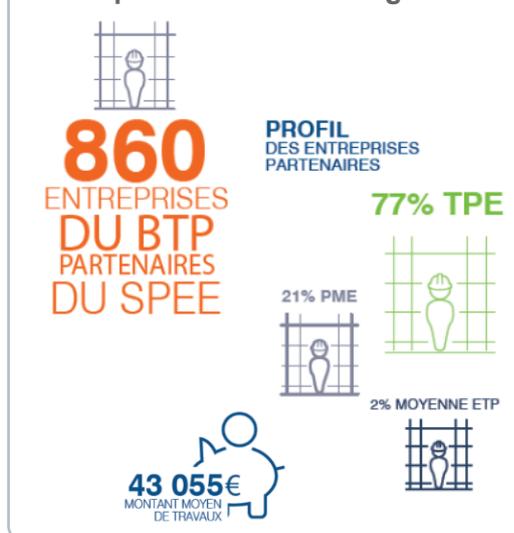
Le dispositif a été créé en janvier 2018 pour accompagner spécifiquement les copropriétés privées dans leur projet de rénovation.

Depuis le lancement du dispositif, à novembre 2021 :



i Issu d'une expérimentation réalisée sur 3 ans sur les territoires de la Picardie, le SPEE (la régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique) est opérationnel depuis mi 2014. Il fonctionne comme un guichet unique et s'appuie sur le dispositif Picardie Pass Rénovation: service clé en main associant un accompagnement technique complet et une solution de financement reposant sur le principe du tiers financement.

L'emploi dans la filière régionale



Source : www.pass-renovation.picardie.fr/ rapport d'activité 2020

📍 Rappel sur les signes de reconnaissance

📌 Les signes de reconnaissance regroupent deux type de démarches

Les démarches de qualité environnementale : il s'agit d'intégrer dans la conception, la réalisation voire l'usage d'un bâtiment la prise en compte de plusieurs aspects environnementaux (gestion des ressources, performance énergétique, santé, confort...). Ces démarches sont validées par une certification par un organisme accrédité ou une reconnaissance par une association interprofessionnelle compétente.

Une démarche de qualité environnementale est généralement accompagnée d'une exigence minimum de performance énergétique et peut proposer l'obtention d'un label plus exigeant en option.

Les démarches de performance énergétique : il s'agit de concevoir et réaliser un bâtiment dont la consommation énergétique sera sous un seuil défini réglementairement. Ces démarches se concentrent par conséquent essentiellement sur la prise en compte de l'aspect énergétique (équipements performants, isolation, étanchéité à l'air, ...) et peuvent être validées par l'obtention d'un label de performance énergétique (non systématique).

Une labellisation de performance énergétique doit obligatoirement être demandée à l'un des quatre certificateurs reconnus par l'Etat et accrédités par le COFRAC (Cerqual, Cequami et Promotelec pour les logements, Certivea pour les locaux). Le label est associé à l'une des certifications de qualité proposées par les certificateurs. Il n'est donc pas nécessairement associé à une démarche de qualité environnementale du bâtiment.

	Les démarches de qualité environnementale	Les labels de performance énergétique
NEUF	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat & Environnement - NF Logement HQE - NF Habitat HQE <ul style="list-style-type: none"> - NF HQE bâtiments tertiaires 	<ul style="list-style-type: none"> RT 2005 <ul style="list-style-type: none"> - HPE 2005 - THPE / THPE EnR 2005 - Effinergie BBC RT 2012 <ul style="list-style-type: none"> - RT 2012 -10% / -20% - Effinergie + - BEPOS Effinergie 2013 RE 2020 <ul style="list-style-type: none"> - BBC Effinergie 2017 - BEPOS Effinergie 2017 - BEPOS Effinergie + 2017
RÉNOVATION	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine Habitat & Environnement - NF Maison rénovée HQE <ul style="list-style-type: none"> - NF HQE bâtiments tertiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - BBC Rénovation

Logements

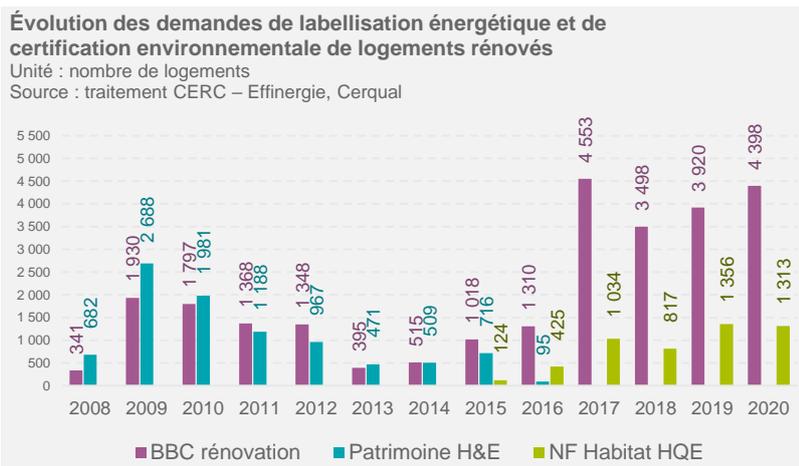
Bâtiments tertiaires

Logements + bâtiments tertiaires

📍 Sur le parc existant, des labellisations énergétiques et environnementales ...

Les labellisations énergétiques et la qualité environnementale des logements

LOGEMENTS RÉNOVÉS



Nombre de logements rénovés avec demande de labellisation énergétique en 2020 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
4 398 +12%	27 390 -2%

En 2020, 4 398 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation, soit 16% des demandes recensées en France. Les demandes sont en recul de 25% sur le segment du logement individuel en 2020. À l'inverse, les demandes de labellisation pour des logements collectifs ont progressées de 17%.

De 2006 à 2020, en région, 26 595 logements ont été engagés dans une labellisation énergétique pour des logements rénovés. Ce volume place les Hauts-de-France

au 3^{ème} rang des régions françaises, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les demandes de certification de qualité environnementale pour des logements rénovés sont à l'arrêt depuis 2017.

La certification NHF habitat HQE a pris le relais avec 5 069 logements engagés dans cette démarche environnementale depuis 2015.

i La **certification « Patrimoine Habitat & Environnement »**, délivrée par Cerqual, est applicable aux logements collectifs et individuels groupés de plus de 10 ans. Il s'agit d'une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.

i La **certification NF Habitat HQE rénovation**, délivrée par Cerqual, est applicable à tous les logements. Il s'agit d'une démarche qui prend en compte la performance énergétique, la qualité de l'acoustique et de l'aire intérieur,...

📍 Sur le parc existant, des labellisations énergétiques et environnementales ...

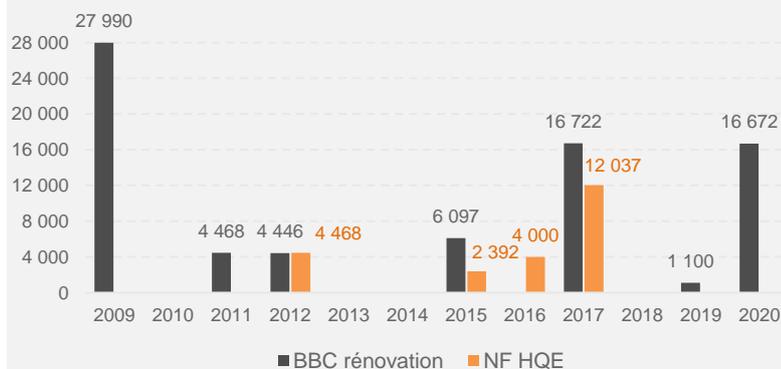
Les labellisations énergétiques et la qualité environnementale des bâtiments tertiaires rénovés

TERTIAIRE RÉNOVÉ

Évolution des demandes de labellisation énergétique et de certification environnementale de bâtiments tertiaires rénovés

Unité : surfaces en m²

Source : traitement CERC – Effinergie, Certivéa



Surfaces de bâtiments tertiaires rénovés avec demande de labellisation énergétique en 2020 (évol. 1 an)

Hauts-de-France

France

16 672 m²
n.c.

203 852 m²
+18%

En 2020, 2 opérations tertiaires ont fait l'objet d'une demande de labellisation pour une rénovation : une opération d'une surface de 15 741 m² dans l'Oise et un bâtiment de 931 m² dans le Nord.

De 2007 à fin 2020, en région, 77 495 m² de locaux ont été engagés dans une labellisation énergétique pour bâtiments rénovés.

Les Hauts-de-France arrivent à la 5^{ème} place des régions françaises, regroupant 2% des demandes passées au niveau national. À noter que l'Ile-de-France cumule à elle seule 85% des demandes de labellisation BBC rénovation pour des bâtiments tertiaires enregistrées entre 2007 et 2020.

📄 La certification « NF bâtiments tertiaires – démarche HQE® » est délivrée par Certivéa, filiale du CSTB. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation. Une certification NF équipement sportifs – démarche HQE ainsi qu'une certification NF bâtiments tertiaires en exploitation – démarche HQE ont également été développées.

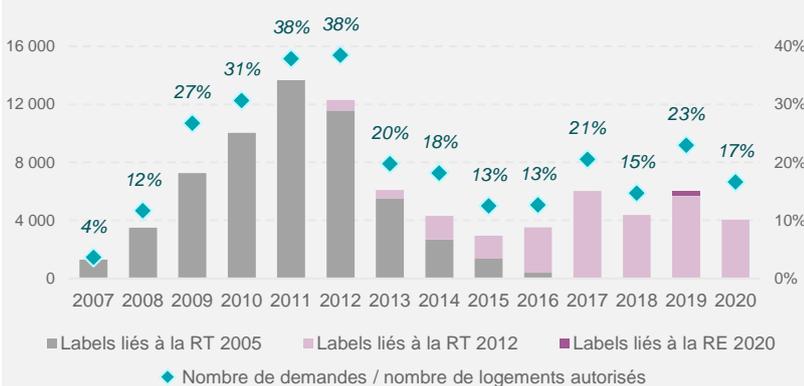
Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires

Recul des labellisations énergétiques des logements

LOGEMENTS NEUFS

Évolution des demandes de labellisation énergétique de logements en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements – ratio nombre de logements
Source : traitement CERC – Effinergie, Cerqual, Sitadel



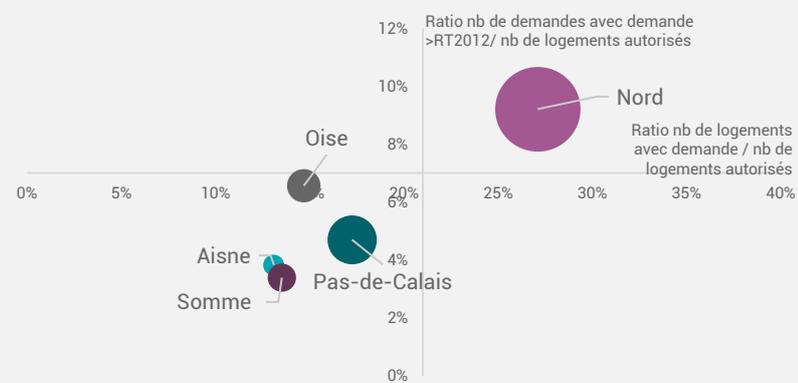
Nombre de logements avec demandes de labellisation énergétique >RT 2012 en 2020 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
4 058	59 469
-33%	-3%

En 2020, 4 058 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation d'un niveau supérieur à la RT 2012. Le label RT 2012 -20% a été le plus sollicité (57% des demandes). Les demandes de labels RT 2012 -10% (38% des demandes) sont en baisse de 30%.

Bilan des demandes de labellisations énergétiques de logements en Hauts-de-France de 2007 à 2020

Unité : ratio nombre de logements
Source : Traitement CERC / Effinergie, Sitadel

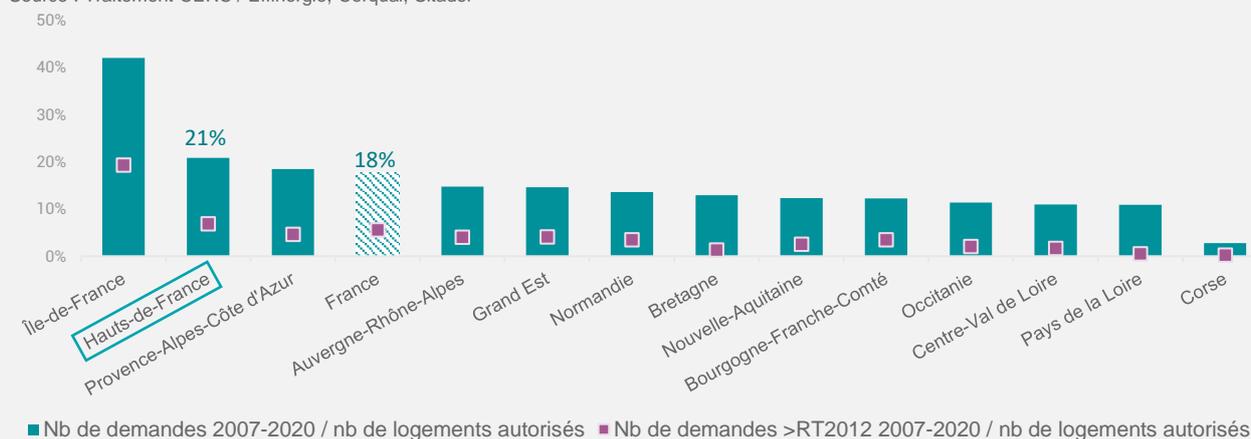


17% des autorisations avec demande de labellisation énergétique en 2020

Depuis 2007, 21% des logements autorisés ont fait l'objet d'une demande de label énergétique en Hauts-de-France (18% en France). Le département du Nord se distingue avec davantage de demandes toutes labellisations confondues (27% des autorisations depuis 2007) et de demandes de labels d'un niveau supérieur à la RT 2012 (9,2% des autorisations contre 6,9% en région).

Bilan des demandes de labellisations énergétiques 2007-2020 dans les logements en France

Unité : ratio nombre de logements
Source : Traitement CERC / Effinergie, Cerqual, Sitadel



📍 Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires

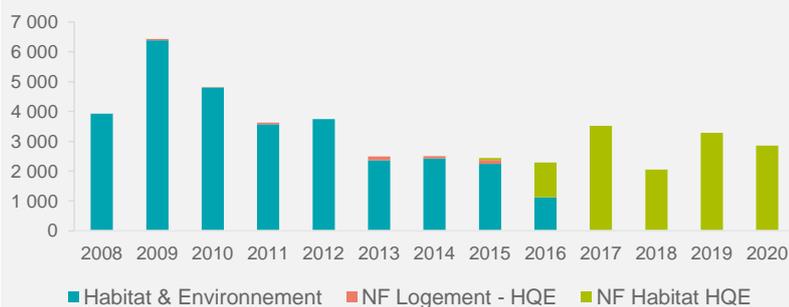
Le label NF habitat HQE certifie la qualité environnementale des logements neufs

LOGEMENTS NEUFS

Evolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements

Sources : Traitement CERC / CERQUAL



Nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en 2020 (évol. 1 an)

Hauts-de-France

2 860
-13%

France

61 489
+13%

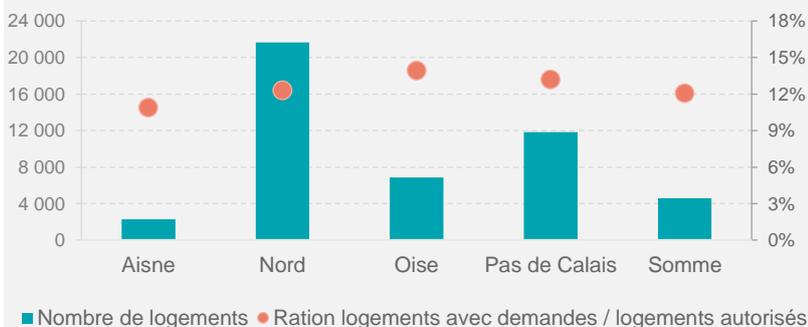
En 2020, 2 860 logements ont été engagés dans une démarche de qualité environnementale.

Les demandes de label NF Habitat HQE restent très sollicitées pour la qualité environnementale des logements neufs.

Bilan des démarches de qualité environnementale 2007- 2020 en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements

Sources : Traitement CERC / CERQUAL, Sitadel



12% des logements autorisés engagés dans une démarche environnementale en 2020

En cumul, depuis 2007, 12% des logements autorisés en région ont été engagés dans une démarche de qualité environnementale.

📌 Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés.

La certification NF – démarche HQE intègre à la fois les exigences de qualité globale de l'ouvrage de la certification NF maisons individuelles et les exigences environnementales de la démarche Haute Qualité Environnementale élaborée par l'association du même nom. La certification est attribuée à un constructeur pour l'ensemble de sa production.

La certification NF Logement HQE porte seulement sur les logements collectifs et individuels groupés.

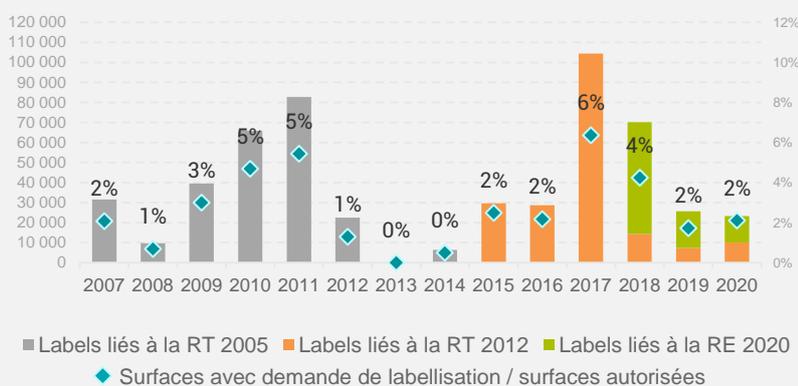
Sur le parc neuf, des labellisations énergétiques et environnementales concentrées sur certains territoires

La prise en compte du développement durable dans la construction neuve de bâtiments tertiaires

TERTIAIRE NEUF

Évolution des demandes de labellisation énergétique de bâtiments tertiaires en Hauts-de-France

Unité : surface de bâtiments tertiaires en m² SHON
Source : Traitement CERC / Effinergie, Sitadel



Surfaces de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique en 2020 (évol. 1 an)

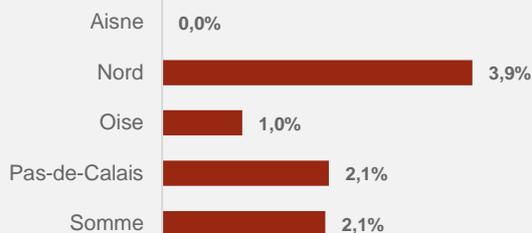
Hauts-de-France	France
23 227 m²	381 494 m²
-10%	-37%

En 2020, 13 240 m² de locaux ont fait l'objet d'une demande de label lié à la RE 2020 pour une opération dans le Nord.

5 opérations ont été engagées dans une labellisation Effinergie +, liée à la RT 2012.

Surfaces de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique / surface autorisée 2007-2020 en Hauts-de-France

Unité : surface de bâtiments tertiaires en m² SHON
Source : Traitement CERC / Effinergie, Certivea, Sitadel

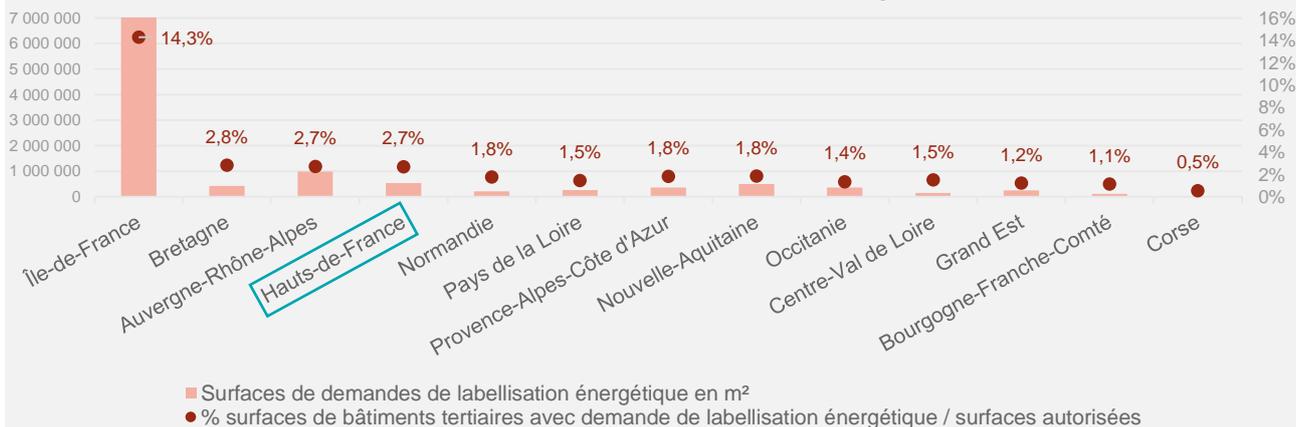


2,1% des surfaces autorisées avec demande de labellisation énergétique en 2020

Depuis 2007, 3,7% des surfaces de locaux tertiaires autorisées ont fait l'objet d'une demande de labellisation.

Surface de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique sur la surface autorisée 2007 - 2020 en France

Unité : surface de bâtiments tertiaires en m² SHON -Source : Traitement CERC / Effinergie, Sitadel



Les nouveaux labels anticipant la RE 2020

La prochaine réglementation, prévue en 2020, doit remplacer la réglementation en vigueur aujourd'hui, la RT 2012, et permettre aux bâtiments neufs de tendre vers un objectif de **performance globale**, qui prend en compte à la fois la **performance énergétique du bâtiment** (généralisation des bâtiments à énergie positive – BEPOS – par exemple), mais également sa **performance environnementale** (calcul de l'impact carbone du bâtiment durant toute sa durée de vie, de sa conception à sa destruction). Il s'agira de la première réglementation française à intégrer l'exigence du bas carbone.

Afin de préparer cette nouvelle réglementation, l'Etat, avec le soutien de l'ADEME et des collectivités, a lancé en novembre 2016 l'expérimentation du label « **E+C-** » (Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone), en invitant les maîtres d'ouvrage volontaires à concevoir des bâtiments innovants suivant les niveaux de performance définis par ce label. Le but est de tester en grandeur réelle les faisabilités techniques et la soutenabilité économique de la future réglementation, et ainsi en affiner ses contours.

Ce label définit huit niveaux de performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs, basés sur la combinaison de deux indicateurs :

- **L'indicateur Energie** définit la **performance énergétique** du bâtiment, via un « Bilan Bepos » (Bilan énergétique du bâtiment à énergie positive) qui mesure la capacité du bâtiment à consommer l'énergie qu'il produit ; le calcul se porte sur quatre niveaux, de « **Energie 1** », niveau de base accessible, jusqu'à « **Energie 4** », qui correspond à un bâtiment avec un bilan énergétique nul.
- **L'indicateur Carbone** mesure la **performance environnementale** à travers le calcul des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de la durée de vie du bâtiment ainsi que sur l'ensemble des produits de construction et des équipements utilisés ; il comporte deux niveaux, « **Carbone 1** » qui correspond au niveau de base accessible, et « **Carbone 2** » qui valorise les options de construction les plus performantes

Niveaux définis par la label E+C-	Energie 1	Réduction de 5% de la consommation énergétique par rapport à la RT 2012 pour le résidentiel et de 15% pour le non résidentiel
	Energie 2	Réduction de 10% de la consommation énergétique par rapport à la RT 2012 pour le résidentiel et de 30% pour le non résidentiel
	Energie 3	Recours aux énergies renouvelables à hauteur de 20kWh/m ² pour le résidentiel et de 40 kWh/m ² pour le non résidentiel Réduction de 20% de la consommation énergétique par rapport à la RT 2012 pour le résidentiel et de 40% pour le non résidentiel
	Energie 4	Bâtiment producteur d'énergie La production en énergie renouvelable du bâtiment doit au moins être équivalente aux consommations d'énergies non renouvelables de celui-ci pour tous les usages*
	Carbone 1	Encouragement vers le bas carbone dans la consommation énergétique du bâtiment comme dans le choix des matériaux lors de la construction Aucun mode constructif ni vecteur énergétique n'est exclu
	Carbone 2	Valorisation des options les plus performantes Travail renforcé sur la diminution de l'empreinte carbone par la consommation énergétique et le choix des matériaux

*Les 5 usages de la RT 2012 (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, auxiliaires comme les pompes ou ventilateurs, éclairage) plus les ascenseurs, l'informatique et l'audiovisuel.

Dans le sillage de l'expérimentation « E+C- », et afin d'anticiper la nouvelle réglementation, les organismes certificateurs ont eux aussi créé ou fait évoluer leurs labels en fixant les exigences sur les niveaux définis par le référentiel « E+C- ». Ces nouveaux labels, apparus entre 2016 et 2017, s'inscrivent donc dans une démarche globale prenant en compte à la fois la performance énergétique mais aussi environnementale du bâtiment. Ainsi, les labels BBC Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017 et BEPOS Effinergie 2017 + ont des exigences fixées respectivement aux niveaux **Energie 2**, **Energie 3** et **Energie 4**, et à minima au niveau **Carbone 1**.

Par ailleurs, le label Bâtiment Bas Carbone BBCA évalue les émissions de carbone d'un bâtiment sur toute sa durée de vie et est délivré si le bâtiment satisfait à minima le niveau **Carbone 2** du référentiel.

		Labels liés à la RT 2005	Labels liés à la RT 2012	Labels liés à la RE 2020
Avant la RT 2012		HPE / THPE / THPE EnR		
		BBC Effinergie		
Niveaux définis par la label E+C-	Energie 1			-
	Energie 2		RT 2012 -10% RT 2012 -20% Effinergie + BEPOS Effinergie	RT 2012 -10% BBC Effinergie 2017
	Energie 3			RT 2012 -20% BEPOS Effinergie 2017
	Energie 4			BEPOS Effinergie 2017 +
	Carbone 1			Tous les labels créés ou mis à jour en 2017 visent à minima le niveau Carbone 1
	Carbone 2			BBCA

📍 Les nouveaux labels anticipant la RE 2020

Les démarches en lien avec l'impact Carbone

Evolution du nombre de demandes de labellisation E+C- en Hauts-de-France

Unité : nombre de logements

Sources : Traitement CERC / CERQUAL



Demandes de labellisation E+C- pour des logements neufs en 2020 (évol. 1 an)

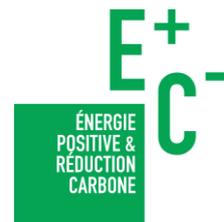
Hauts-de-France

133
-80%

France

15 670
+65%

📌 Ce label d'Etat « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone », ou label E+C-, a été lancé par le ministère du Logement en novembre 2016. Il repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer non seulement la performance énergétique mais aussi la performance environnementale des bâtiments, selon les critères « Bilan Bepos » et « Carbone ». Dans le cadre de l'expérimentation du label E+C-, CERQUAL Qualitel Certification a passé une convention avec l'Etat pour délivrer ce label.



Labellisations BBCA en Hauts-de-France à fin 2020

Source : batimentbas carbone.org

		Phase de Conception	Phase de Réalisation
Logements (nombre)	Neufs	11	
	Rénovés		102
Locaux (m ²)	Neufs	438	6 000

Nombre d'opérations labellisées BBCA en phase de réalisation depuis 2016

Hauts-de-France

4

France

36

📌 Créé par l'Association Bâtiment Bas Carbone (BBCA), le label privé BBCA s'applique à toutes les constructions nouvelles. Ce label valorise les pratiques « bas carbone » à la construction (mixité intelligente des matériaux, sobriété de la conception...) et en exploitation (énergies faiblement carbonées, énergies renouvelables...). Il prend également en compte les bénéfices du stockage carbone des matériaux biosourcés ainsi que les efforts accomplis en termes d'économie circulaire. Le label BBCA est délivré en deux étapes : de façon provisoire en phase étude et définitive après la réalisation. CERQUAL Qualitel Certification délivre ce label pour les opérations en construction engagées dans la certification.



L'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable

Progression du parc solaire photovoltaïque

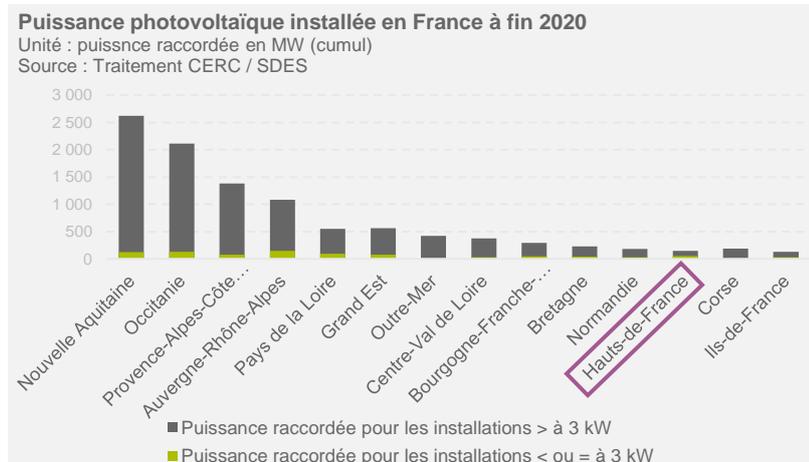
ÉNERGIES RENEUVELABLES



Puissance solaire photovoltaïque installée cumulée à fin 2020 (évol. 1 an)

	Hauts-de-France	France
Total installations	102 MW +22%	10 775 MW +13%
dont installations de puissance ≤ à 3 kW	57 MW +8%	909 MW +8%

À fin 2020, avec 202 MW installés, la région atteint 29% de l'objectif fixé par le SRCAE pour 2020 (690 MW).



36 MW raccordés en 2020 dont 4 MW pour des installations ≤ 3 kW

Les installations d'une puissance égale ou inférieure à 3 kW, essentiellement intégrées au bâti, regroupent 28% de la puissance installée dans les Hauts-de-France. 52% de la puissance solaire photovoltaïque régionale est installée dans le Nord, 17% dans le Pas de Calais, 11% dans l'Aisne et 10% dans la Somme.

Les équipements solaires thermiques

En 2020, 465 m² d'équipements solaires thermiques ont été vendus en région, principalement des chauffe-eaux solaires individuels. Les CESI vendus en Hauts-de-France représentent 2% du marché national (en surface) contre 1% en 2019. Les ventes de SSC stagnent en région et pèsent 1% du marché français.

Les ventes d'équipements solaires thermiques ont diminué en 2020 comparé à 2018 : -10% sur le segment des CESI et -48% sur les SSC.

Les CESI sont concurrencés par les chauffe-eaux thermodynamiques, notamment dans la construction neuve depuis la mise en place de la RT 2012.

Équipements solaires thermiques individuels vendus en 2020 (évol. 1 an)

	Hauts-de-France	France
CESI	425 m² n.c.	18 480 m² +10%
SSC	40 m² n.c.	4 050 m² +1%

CESI : Chauffe-eau solaire individuel
SSC : Système solaire combiné

Source : Observ'ER

📍 L'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable

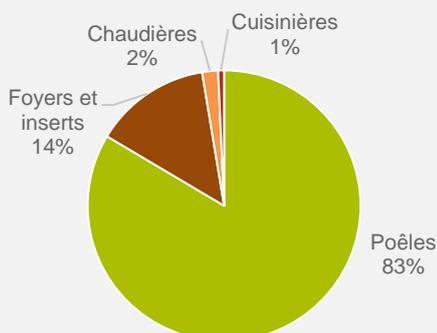
Reprise des ventes d'appareils de chauffage au bois en région

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Répartition des appareils vendus en 2020 en Hauts-de-France

Unité : nombre d'appareils

Source : Traitement CERC / Observ'ER



i L'enquête Observ'ER ne prend pas en compte les foyers ouverts individuels, les appareils de chauffage bois destinés aux bâtiments collectifs et aux bâtiments tertiaires ou industriels. Les appareils de puissance inférieure à 36 kW ne font pas parti du champ de l'enquête.

Le label Flamme Verte a pour vocation de promouvoir l'utilisation du bois par des appareils de chauffage performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes, sur laquelle s'engagent les fabricants, signataires de la charte Flamme Verte. De plus, Flamme Verte apporte la garantie que ces appareils respectent l'environnement en émettant très peu de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines dans l'atmosphère. (source : flammeverte.org)

Ventes d'appareils individuels de chauffage au bois en 2020 (évol. 1 an)

Hauts-de-France	France
28 425	314 865
-19%	-16%

Les appareils de chauffage au bois vendus dans les Hauts-de-France représentent 9% des ventes réalisées en France en 2020

En France, la part d'appareils labellisés Flamme Verte s'élève à 74% pour les poêles, 66% pour les foyers et inserts et 80% pour les chaudières.

Près de 87% des appareils vendus en 2020 ont été installés dans des logements existants.

Le marché des appareils de chauffage au bois a généré plus de 459 M€ en France (matériel et pose), dont près de 36,5 M€ en Hauts-de-France.

Le marché des pompes à chaleur individuelles et chauffe-eaux thermodynamiques

En 2020, les ventes de pompes à chaleur en Hauts-de-France représentent 2,7% du marché national.

En France en 2020, les pompes à

chaleur air/air ont été les équipements de chauffage individuels les plus vendus pour la 2^{ème} année consécutive.

Ventes de pompes à chaleur (PAC) et CET en 2020 (évol. 1 an)

	Hauts-de-France	France
PAC géothermiques	30	3 000
	-54%	-14%
PAC Air/Air et Air/Eau + CET	27 620	1 009 570
	-15%	+8%

CET : chauffe-eau thermodynamique

Source : Observ'ER

L'IMPACT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



📍 Les logements rénovés comparés aux objectifs des SRCAE

Les logements privés rénovés énergétiquement en 2020 via les dispositifs d'aides (hors CEE)

Objectif SRCAE
53 000 logements privés entièrement rénovés par an

Rénovations avec aides terminées en 2019

Au cours de l'année : 10 à 17%
Rénovations étalées : 23 à 28%

Rénovations performantes avec aides terminées en 2019

Au cours de l'année : 5 à 9%
Rénovations étalées : 8 à 10%

Entre 6 000 et 10 000 logements privés entièrement rénovés au cours de l'année 2020 avec un ou plusieurs dispositifs d'aide (de type bouquet 2 actions minimum), dont 3 000 à 5 000 peuvent être considérées comme performantes.

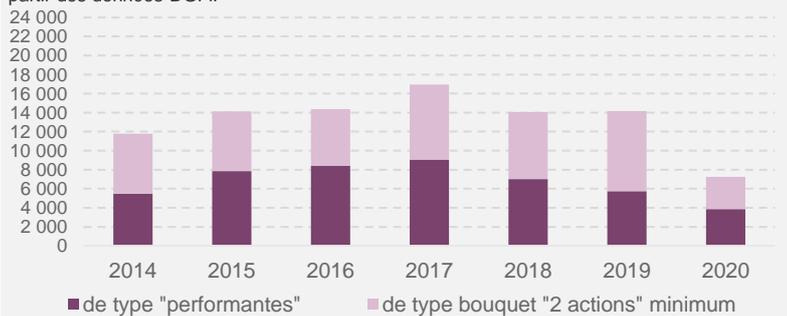
Entre 12 000 et 15 000 rénovations étalées avec recours aux aides, dont 4 000 à 5 000 peuvent être considérées comme performantes.

Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2020 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (2019), ce qui permet de terminer la rénovation énergétique en 2020.

Estimations 2020 provisoires

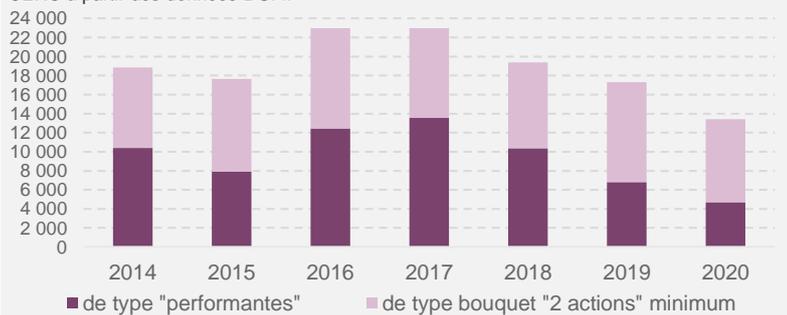
Évolution du nombre de logements privés rénovés énergétiquement au cours de l'année

Unité : nombre de logements par année de travaux – Sources : CERC à partir des données DGFIP



Évolution du nombre de logements privés rénovés énergétiquement sur 2 ans (travaux étalés)

Unité : nombre de logements par année de fin de travaux – Sources : CERC à partir des données DGFIP



Avec la fin du CITE et l'arrivée du dispositif MaPrimeRénov', la CERC estime une baisse du nombre de rénovations « 2 actions » minimum en 2020.

MaPrimeRénov', comme Habiter Mieux Agilité et l'éco-PTZ pour une action, attire un grand nombre de ménages souhaitant réaliser des travaux "légers". Certains ménages réaliseront des travaux sur plusieurs années avant d'atteindre un niveau "rénovation performante" (travaux étalés).

📌 Rénovations performantes : rénovations intégrant des actions d'isolation sur au moins 2 postes parmi murs, toitures et fenêtres, ou permettant un gain énergétique d'au moins 35%.

📌 Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôts mais aussi sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide selon l'enquête OPEN.

📍 Les logements rénovés comparés aux objectifs des SRCAE

Les logements sociaux rénovés énergétiquement en 2019

Objectif SRCAE
10 000 logements sociaux entièrement rénovés par an

Rénovations terminées en 2020

Via l'éco-PLS
38%

Rénovations performantes terminées en 2020

Via l'éco-PLS
33%

5 316 logements sociaux engagés dans une rénovation énergétique en 2020 via l'éco-PLS.

Les rénovations de **3 481 logements sociaux** engagés via l'éco-PLS se sont **achevées** en 2020.

📌 Rénovations performantes : logements ayant une étiquette A, B ou C après travaux.

Logements sociaux rénovés énergétiquement via l'éco-PLS livrés par année

Unité : nombre de logements - Sources : URH Hauts-de-France, DHUP (date d'achèvement des travaux)



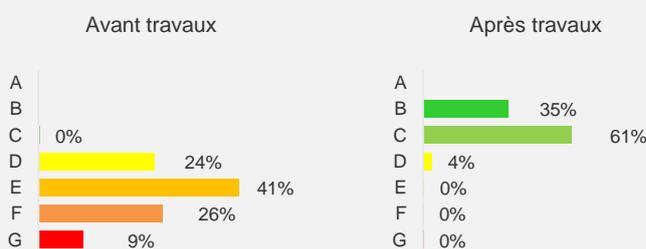
L'éco-PLS ne couvre qu'une partie des rénovations énergétiques du parc social.

En 2020, la CERC estime que plus de 12 000 logements sociaux ont fait l'objet d'une réhabilitation lourde ou d'une rénovation énergétique pour un montant moyen de 51 000 € par logement. En 2021, plus de 14 000 logements sociaux devraient être rénovés, avec ou sans éco-PLS.

Source : recensement des projets de travaux des bailleurs sociaux (CERC/URH)

Étiquette énergétique des logements sociaux rénovés via la 3^{ème} génération d'éco-PLS (2019-2021) avant et après travaux

Source : DHUP



Plus de 10 500 logements sociaux ont engagé une rénovation énergétique avec l'aide de l'éco-PLS 3^{ème} génération depuis 2019.

En moyenne, ces rénovations permettent un gain de 2,5 classes énergétique. Ce gain est plus important pour les logements les plus énergivores : +3,9 classes en moyenne pour les logements classés G avant travaux, et +3,1 classes pour les logements classés F.

Le marché de la rénovation énergétique générateur d'activité

Le chiffre d'affaires généré via les outils de financement

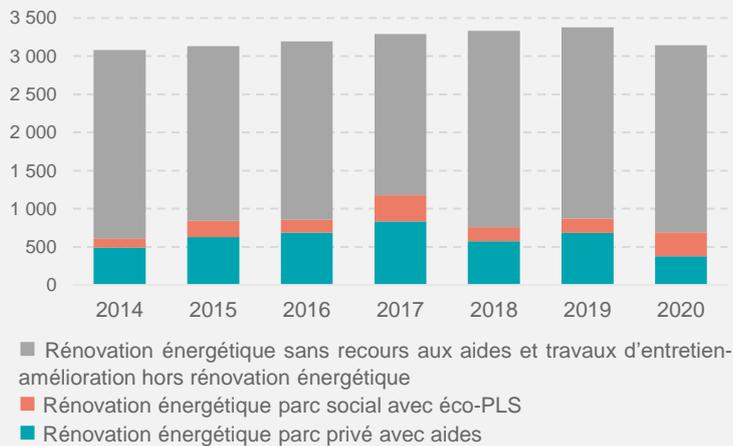
Chiffre d'affaires 2020

3,1 milliards d'€

pour l'ensemble de l'entretien-rénovation du logement en région Hauts-de-France

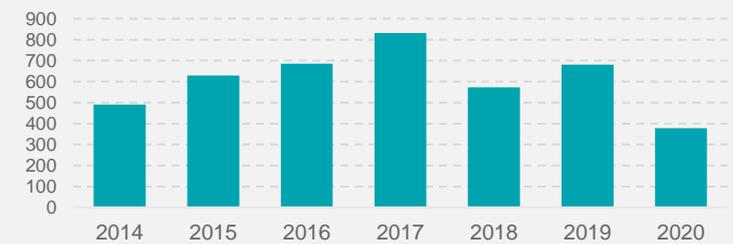
Montants des travaux de rénovation énergétique / ensemble de l'entretien-rénovation du logement (en M€)

Unité : montant de travaux par année – Sources : DGFIP, ANAH, SGFGAS, DHUP, comptes de production CERC



Évolution du montant de travaux de la rénovation énergétique des logements privés avec aides (en M€)

Unité : montant de travaux par année – Sources : CERC à partir des données DGFIP, ANAH, SGFGAS



Évolution du montant de travaux générés par la rénovation énergétique des logements sociaux (en M€)

Unité : montant de travaux par année – Sources : DHUP, CERC



* Prévisions

Part de marché de la rénovation énergétique **logement privé avec recours aux aides (hors CEE)**

11 à 14%

Part de marché de la rénovation énergétique **logement social (avec éco-PLS)**

10%

330 à 425 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2020 sur le parc privé en région avec recours aux aides.

Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.

Il s'agit de travaux portant sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

313 M€ de travaux pour la rénovation énergétique du logement social en 2020 avec recours à l'éco-PLS.

i On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions seules portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants sont Hors Taxes.

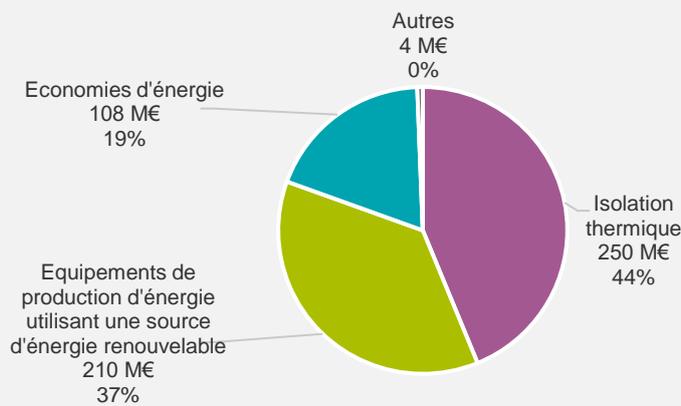
Hors travaux avec CEE seul (non cumulé avec une autre aide).

Le marché de la rénovation énergétique générateur d'activité

Le chiffre d'affaires généré via le CITE par catégorie de travaux

Répartition du chiffre d'affaires généré par le CITE

Unité : montant des travaux en millions d'euros
Source : CERC / DGFIP



Les ménages ayant demandé un CITE en 2020 ont déclaré plus de **571 M€** de travaux.

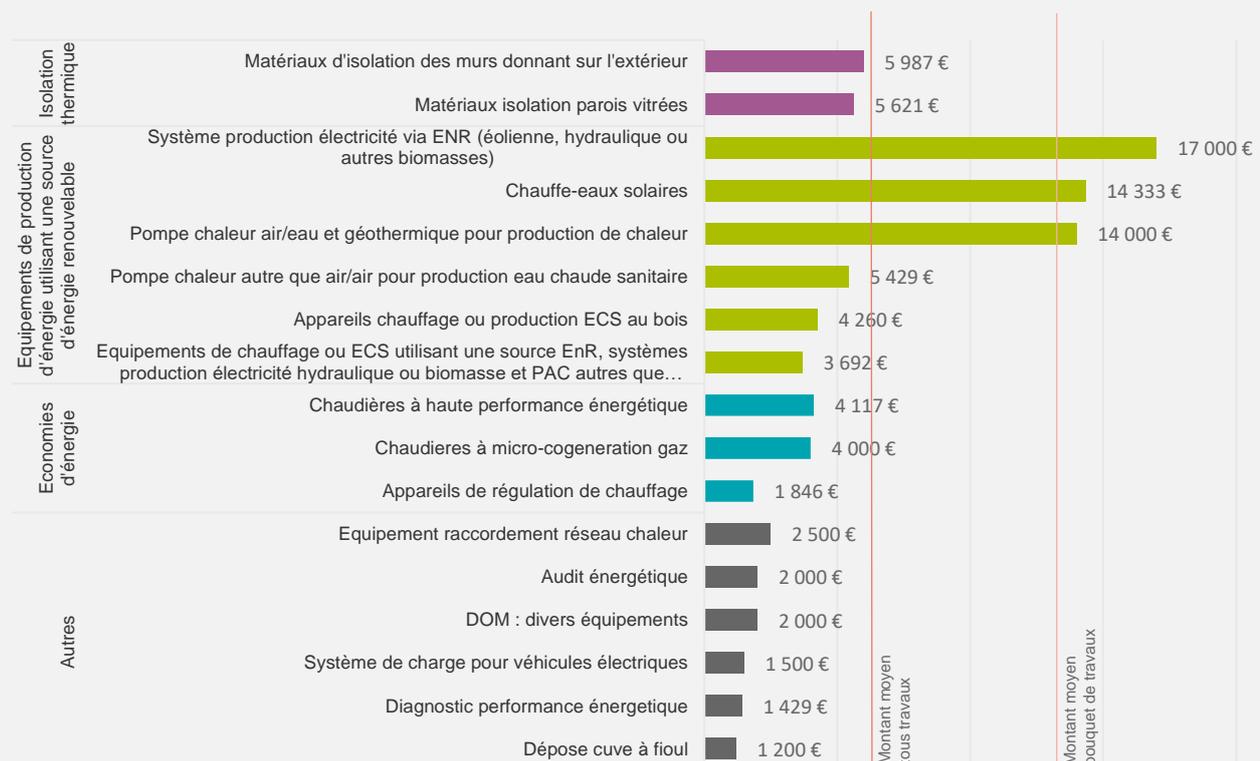
44% de l'investissement des ménages concerne des travaux d'isolation dont une grande partie sur les parois vitrées (157 M€).

L'achat et l'installation d'équipements de production d'énergie à partir d'une source EnR est en forte hausse, avec près de 210 M€ dépensés par les ménages (126 M€ l'année précédente).

Les changements de systèmes de chauffage et/ou de production d'eau chaude sont de plus en plus sollicités par les ménages, une tendance qui se poursuit avec l'aide MaPrimeRénov'.

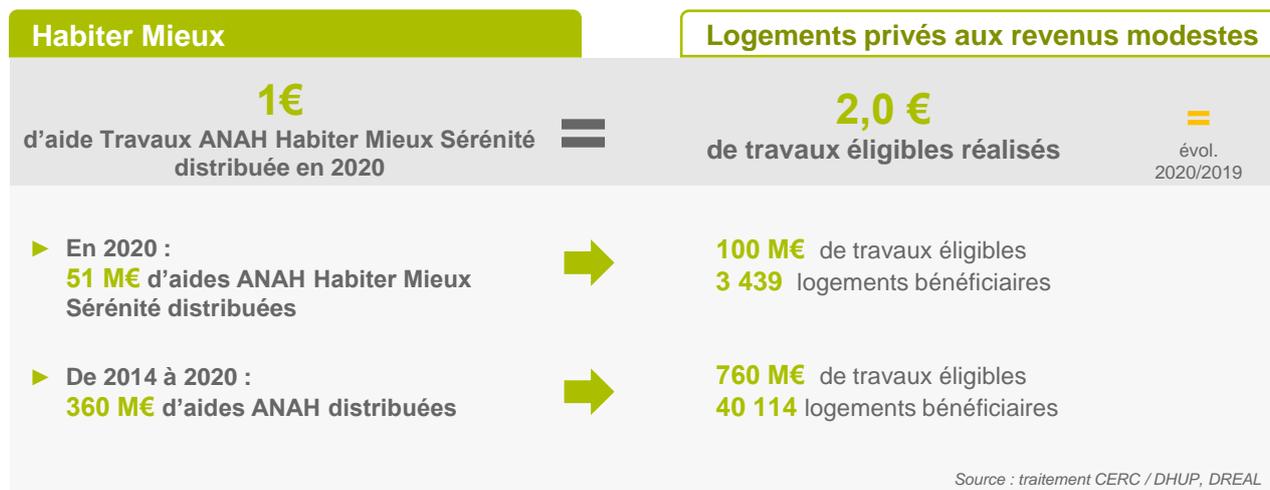
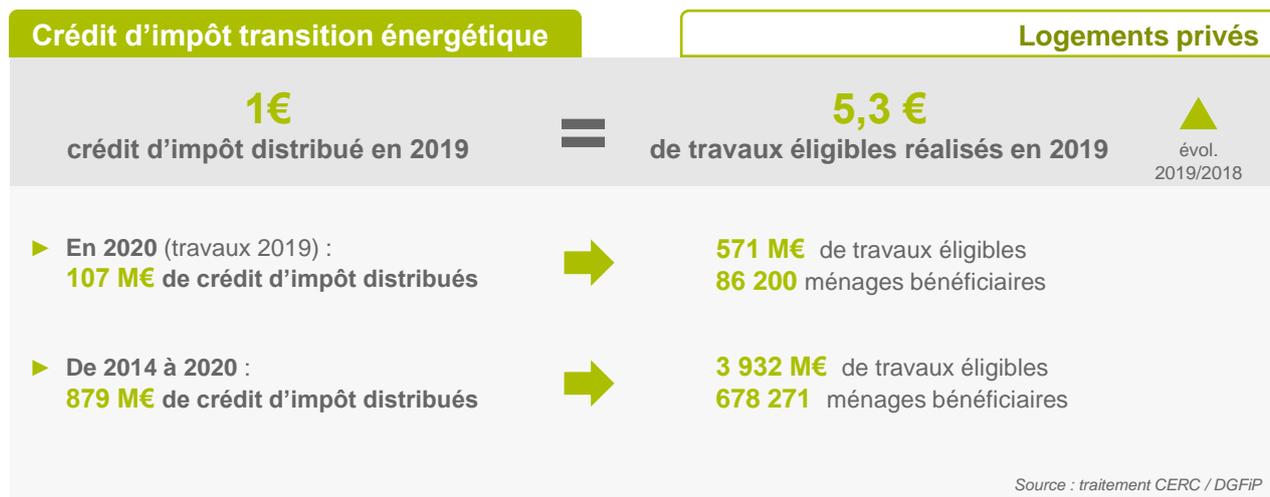
Montant moyen des travaux réalisés en 2019 (déclarés en 2020) par catégorie de travaux

Unité : montant en €
Source : traitement CERC / DGFIP



📍 Des impacts économiques variables selon les dispositifs d'aide

Le chiffre d'affaires généré via les outils de financement



* Jusqu'en 2017, le programme Habiter Mieux était financé par le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements (FART) en complément de l'aide de l'Anah. Depuis 2018, la prime FART n'existe plus et est intégrée à l'aide Anah. Les montants d'aides indiqués ci-dessus prennent en compte la totalité de l'aide Anah distribuée aux ménage dans le cadre du programme Habiter Mieux. Dans les bilans « Transition énergétique et bâtiment durable » 2016 et 2017, seule la prime FART était prise en compte : à partir du tableau de bord 2018, les données ne sont pas comparables aux tableaux de bord des années précédentes.

📍 Des impacts économiques variables selon les dispositifs d'aide

Le chiffre d'affaires généré via les outils de financement



LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS



📍 Structure des entreprises du Bâtiment

Les chiffres clés des activités sectorielles

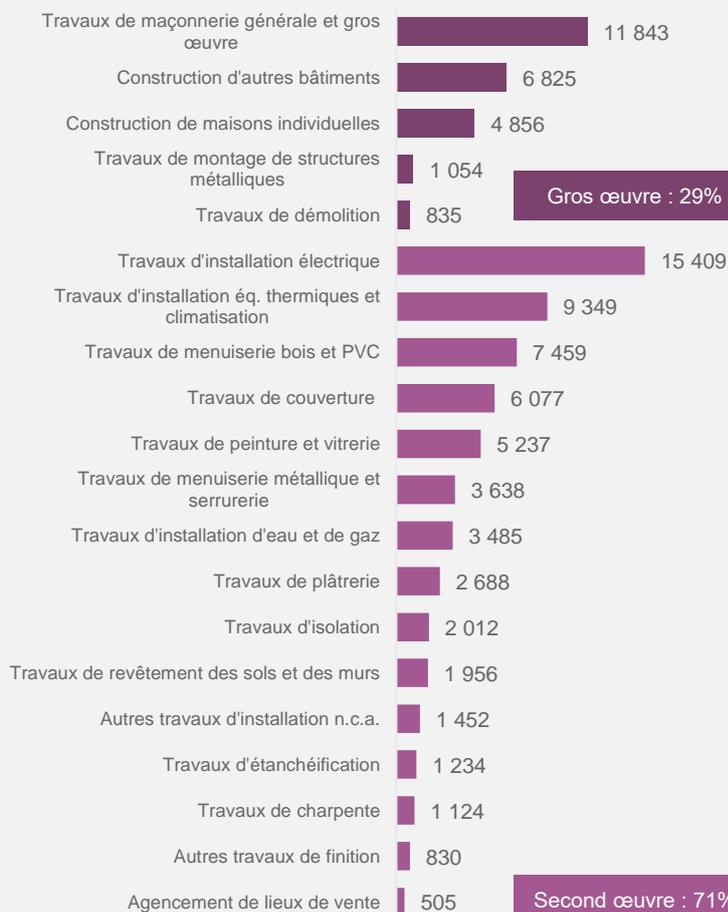


Sources : INSEE SIRENE, Acooss-Urssaf

Nombre de salariés du Bâtiment selon l'activité de l'établissement en Hauts-de-France

Unité : nombre de salariés en 2020

Source : traitement CERC / INSEE SIRENE



37 558 établissements de bâtiment dont 69% sans salarié

Les Hauts-de-France regroupent 5,7% des établissements de bâtiment français.

Les établissements de second œuvre représentent 76% des établissements de Bâtiment des Hauts-de-France et regroupent 71% des salariés.

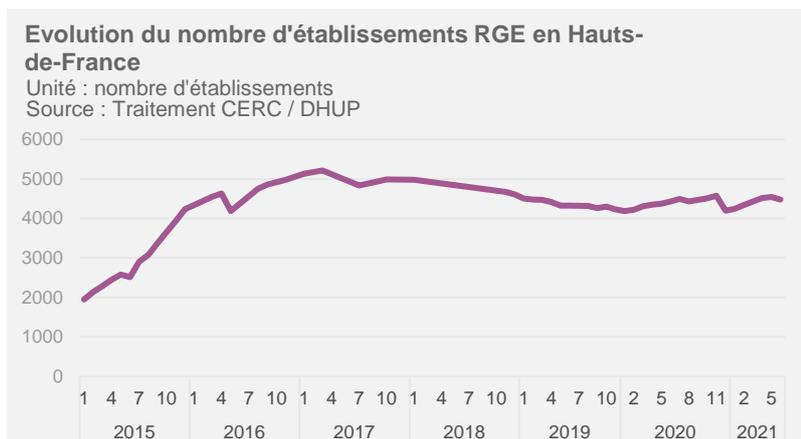
En 2020, les établissements de bâtiment employaient 87 868 salariés, soit 1,7% de plus qu'en 2019 mais 13% de moins par rapport à 2010.

Alors que le nombre de salariés est stabilisé, des disparités existent selon les secteurs d'activité.

Le secteur de l'isolation, particulièrement dynamique, a connu la croissance à moyen terme la plus importante (+21% par rapport à 2010). À l'inverse, le nombre de salariés baisse depuis 2010 dans les secteurs de la pose de revêtements (-26%) et de la construction de maisons et bâtiments (-27%).

La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Des professionnels RGE principalement mobilisés sur les travaux d'isolation

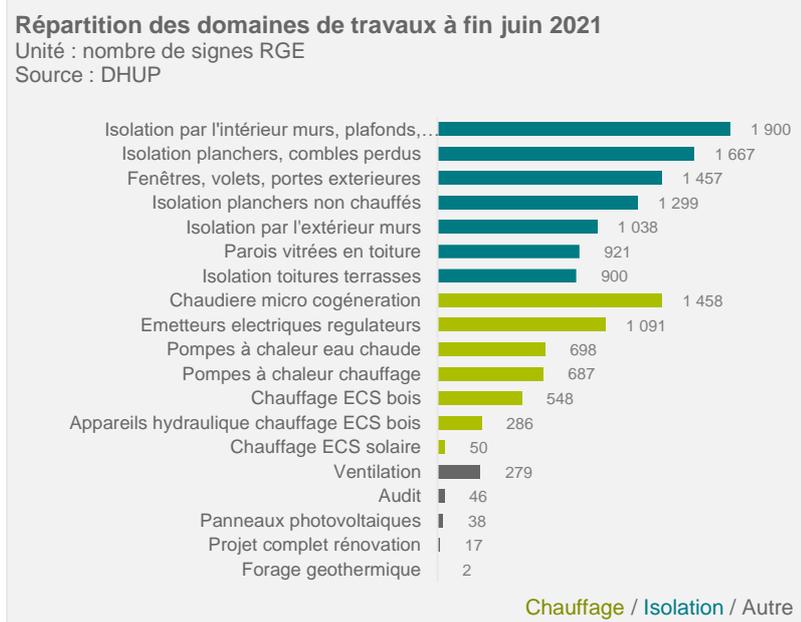


Nombre d'établissements RGE à fin juin 2021 (évol. 6 mois)

Hauts-de-France	France
4 476 +7%	58 920 +7%

À fin juin 2021, 4 476 entreprises RGE sont recensées en région, soit une hausse de 7% en 6 mois.

En moyenne, les entreprises sont qualifiées pour 3,2 domaines de travaux.



64% des domaines de travaux couverts par une entreprise RGE sur l'isolation

La plupart des entreprises RGE sont qualifiées pour intervenir sur des travaux d'isolation (murs, toits, ouvertures), à l'instar des travaux les plus souvent réalisés par les ménages.

Signes RGE en Hauts-de-France à juin 2021 (Evol. 1 an)

Unité : nombre de signes

Source : CERC/Qualibat, Qualit'EnR, Cequami, Certibat, Qualifelec

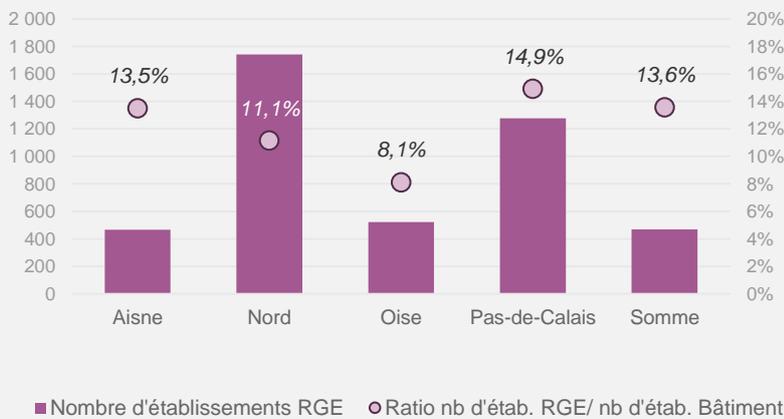
Energies renouvelables		Efficacité énergétique		Offre globale	
Qualisol	nd	ECO-artisans	1 136 ▼	Qualibat Offre Globale	5 →
Qualibois	nd	Pro de la performance énergétique	483 →	NF-NFHQE Maison rénovée	0 →
QualiPV	nd	Qualibat mention EE	3 400 →		
Qualipac	nd	Certibat mention RE	4 →		
Qualiforage	nd	Qualifelec mention EE	37 ▼		
Qualibat - mention ENR	450 ▲▲				
Qualifelec - mention PV	6 →				

La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Des disparités de mobilisation des RGE selon les départements

Nombre d'établissements RGE en Hauts-de-France à fin juin 2021

Unité : nombre d'établissements
Sources : Traitement CERC / DHUP, INSEE



Ratio du nombre d'établissements RGE sur les établissements Bâtiment à fin juin 2021

Hauts-de-France	France
11,9%	9,3%

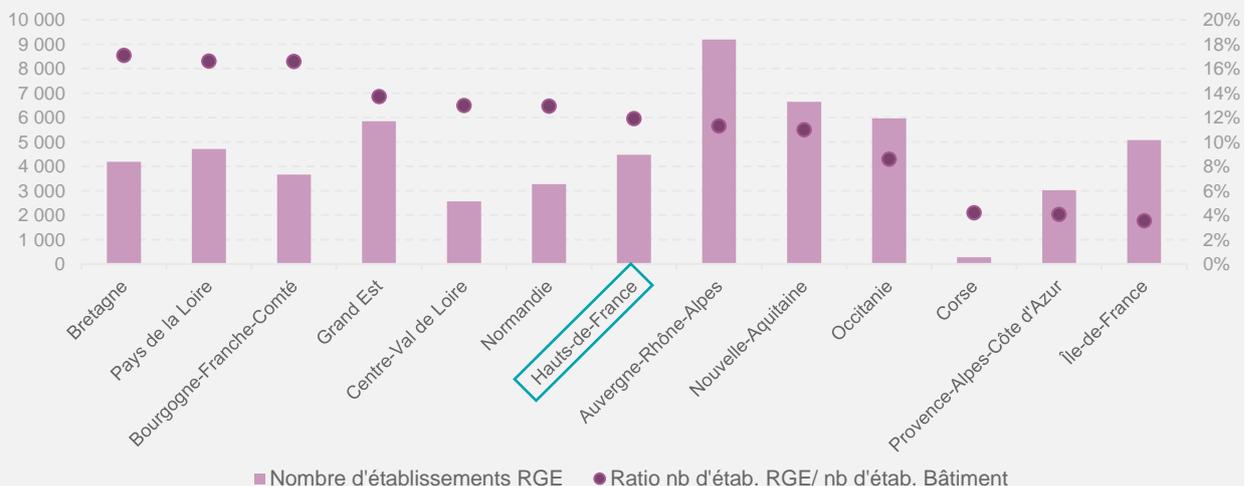
12% des entreprises de bâtiment de la région ont au moins un signe RGE, une part supérieure à la moyenne nationale.

Les Hauts-de-France se placent en 7^{ème} position des régions françaises en termes de volume d'entreprises RGE, comme de ratio sur le total d'entreprises de bâtiment.

Des disparités sont à noter sur les départements. Par rapport à la totalité des entreprises de bâtiment, le Pas-de-Calais, la Somme, et l'Aisne comptabilisent proportionnellement plus d'entreprises RGE.

Nombre d'établissements RGE et ratio par rapport au nombre d'établissements Bâtiment en France à fin juin 2021

Unité : nombre d'établissements – Source : Traitement CERC / DHUP, INSEE



📍 La montée en compétence des entreprises avec la qualification RGE

Progression des signes RGE de la maîtrise d'œuvre

Evolution du nombre de bureaux d'études/économistes RGE en Hauts-de-France

Unité : nombre d'établissements

Sources : Traitement CERC / Certivéa, OPQTECC, OPQIBI



Nombre de bureaux d'études/économistes de la construction à fin juin 2021 (évol. 6 mois)

Hauts-de-France

France

105
+18%

1 932
+16%

À la fin du 2^{ème} trimestre 2021, 105 bureaux d'études et économistes de la construction sont qualifiés RGE, soit 62 bureaux d'études de plus qu'à fin juin 2020.

Le poids des Hauts-de-France reste faible avec 5,4% des qualifications RGE études délivrées en France.

Le nombre de RGE actuel permet-il de répondre à la demande?

Une couverture en RGE encore insuffisante sur certains domaines de travaux

Les actions soutenues par MaPrimeRénov' ont été regroupées en 12 domaines de travaux pour lesquels il existe des qualifications RGE spécifiques afin de déterminer si le nombre d'entreprises RGE à octobre 2021 a permis de couvrir la demande de janvier à fin septembre 2021.

Nombre d'entreprises certifiées RGE et taux de couverture du besoin par domaine de travaux

Source : traitement CERC à partir des données DHUP

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Hauts-de-France
Chauffage ou ECS au bois	72	180	65	177	77	571
Pompe à chaleur	98	220	100	209	95	722
Solaire thermique	5	22	7	16	5	55
Chaudière gaz performante	141	622	149	390	140	1 442
Isolation des murs par l'intérieur	212	722	191	572	194	1 891
Isolation des murs par l'extérieur	78	398	86	360	106	1 028
Isolation des toitures et combles	176	651	151	501	147	1 626
Isolation des toitures-terrasses	84	351	94	258	76	863
Parois vitrées, volets isolants et portes d'entrée	154	545	163	460	136	1 458
Ventilation	32	154	17	86	27	316
Rénovation globale	1	8	6	4	3	22
Audit	3	34	11	9	6	62

Comment lire ces résultats ?

Les 1 028 entreprises RGE présentes dans les Hauts-de-France en octobre 2021 et pouvant répondre aux travaux d'isolation des murs par l'extérieur, permettent de couvrir 70% de la demande de travaux réalisés dans ce domaine dans le cadre de MaPrimeRénov' de janvier à fin septembre 2021.

Taux de couverture du besoin

- Besoin couvert
- Besoin couvert mais risque de manque en cas d'augmentation de la demande
- 50% à 100% du besoin couvert
- Moins de 50% du besoin couvert

La surface des bulles est proportionnelle au nombre d'entreprises pouvant répondre à ce domaine de travaux

AVEC LE CONCOURS... DES MEMBRES DE LA CERC :



Avec le soutien financier de la DREAL :



*Liberté
Égalité
Fraternité*

ET DES MEMBRES DU GIE RÉSEAU DES CERC :



CERC Hauts-de-France

tél. : 03 20 40 53 39 | e-mail : cerc.hauts-de-france@i-carre.net

Site régional : www.cerc-hautsdefrance.fr | site national : www.cerc-actu.com

